

Stratégie nationale pour l'intégration
et le maintien en emploi des personnes handicapées

**LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ
ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Direction de la recherche et de l'analyse prospective
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. L'ANALYSE DE LA POPULATION AVEC INCAPACITÉ : DÉFINITIONS, SOURCES DE DONNÉES ET CHOIX MÉTHODOLOGIQUE	2
DÉFINITIONS	2
SOURCES DE DONNÉES	4
L'APPROCHE RETENUE POUR CETTE RECHERCHE	11
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	13
2. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES.....	14
LE TAUX D'INCAPACITÉ	14
LA GRAVITÉ ET LA NATURE DE L'INCAPACITÉ	15
LA SCOLARITÉ	17
LE REVENU	18
LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU.....	20
LE RECOURS AUX REVENUS DE TRANSFERT	24
3. LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	27
LE TAUX D'ACTIVITÉ.....	27
LE TAUX D'EMPLOI.....	28
LE TAUX D'EMPLOI SELON LA SCOLARITÉ	30
LE TAUX DE CHÔMAGE	32
LA DURÉE DU CHÔMAGE	33
4. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI.....	35
LA PART DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL DANS L'EMPLOI TOTAL.....	35
LA RÉPARTITION DES PERSONNES EN EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	37
LA RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	38
LE SALAIRE HORAIRE MOYEN	39
LE TAUX DE SYNDICALISATION	41
LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE FORMATION	42
5. DIFFICULTÉS ET BESOINS DES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	44
LE TAUX D'EMPLOI SELON LA GRAVITÉ ET LE TYPE D'INCAPACITÉ.....	44
LES CHANGEMENTS D'EMPLOI, DE GENRE OU DE QUANTITÉ DE TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN EMPLOI EN RAISON DE L'INCAPACITÉ	45
LES BESOINS DE SERVICES OU D'AMÉNAGEMENT ADAPTÉ EN MILIEU DE TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN EMPLOI.....	46
LES LIMITATIONS SUR LE PLAN DU TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN CHÔMAGE ET LES PERSONNES INACTIVES.....	48
LES BESOINS DE SERVICES OU D'AMÉNAGEMENT ADAPTÉ EN MILIEU DE TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN CHÔMAGE ET LES PERSONNES INACTIVES	49
CONCLUSION.....	51
ANNEXE 1. L'ENQUÊTE QUÉBÉCOISE SUR LES LIMITATIONS D'ACTIVITÉS (EQLA)	55
ANNEXE 2 : TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE ET L'ÂGE, PAR TRANCHE DE DIX ANS	57

INTRODUCTION

Une disposition de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, adoptée en décembre 2004, stipule que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit « favoriser l'intégration au marché du travail des personnes handicapées par l'élaboration, la coordination, le suivi et l'évaluation d'une stratégie visant l'intégration et le maintien en emploi de ces personnes et par la mise en place d'objectifs de résultats. »¹

Afin d'appuyer l'élaboration de cette stratégie, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a décidé de produire un document sur la participation au marché du travail des personnes avec incapacité. À cette fin, une analyse des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour 2003 a été entreprise afin de comparer la situation des personnes avec incapacité et celle des autres personnes sur le marché du travail. Pour quelques variables, les données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) et de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA) ont été examinées.

Les chapitres qui suivent présentent les résultats de cette analyse. Le premier chapitre porte sur les concepts de handicap, de déficience et d'incapacité de même que sur les principales sources de données permettant de tracer un profil de la participation des personnes avec incapacité au marché du travail.

Le deuxième chapitre porte sur quelques caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques de la population avec incapacité. Il présente notamment les données sur le taux d'incapacité et sur la composition des populations avec ou sans incapacité selon la scolarité et selon la principale source de revenu.

Le troisième chapitre porte plus spécifiquement sur la situation sur le marché du travail des personnes avec incapacité. Les principaux indicateurs sur la participation au marché du travail y sont présentés : le taux d'activité, le taux d'emploi, le taux de chômage, la durée du chômage.

Le quatrième chapitre porte pour sa part sur les caractéristiques de l'emploi : part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total, répartition des personnes avec et sans incapacité selon le secteur d'activité et la catégorie professionnelle, salaire horaire moyen, taux de syndicalisation et participation à des activités de formation chez les personnes en emploi.

Le cinquième chapitre présente quelques données sur les difficultés et besoins spécifiques des personnes avec incapacité sur le marché du travail. On y retrouve notamment des données sur le taux d'emploi selon la gravité de l'incapacité, sur la proportion de personnes ayant déjà dû changer d'emploi en raison de leur incapacité et sur les besoins de services et d'aménagement adapté en milieu de travail.

¹ Article 63 de la Loi.

1. L'ANALYSE DE LA POPULATION AVEC INCAPACITÉ : DÉFINITIONS, SOURCES DE DONNÉES ET CHOIX MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse de la population avec incapacité pose des difficultés méthodologiques importantes, qui entraînent des estimations fort différentes de la prévalence de l'incapacité. Ce chapitre a pour but d'expliquer l'approche retenue pour cette recherche. Pour ce faire, nous présentons en premier lieu les discussions qui ont eu lieu afin de définir le handicap et l'incapacité. Vient ensuite une présentation des principales enquêtes canadiennes récentes qui permettent de tracer un profil de la participation au marché du travail des personnes avec incapacité. Le chapitre se termine par une présentation de l'approche retenue.

DÉFINITIONS

Selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, une personne handicapée se définit comme suit : *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes*.

Les termes de déficience et d'incapacité utilisés dans cette définition ont fait l'objet de larges discussions à l'échelle internationale depuis les années 1970, autour de travaux visant à compléter la Classification internationale des maladies (CIM) par une classification complémentaire portant sur les conséquences des maladies chroniques et invalidantes. Ces discussions ont mené en 1980 à la publication de *La classification internationale des déficiences, des incapacités et des handicaps (CIDH)²*, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La CIHDH propose un modèle linéaire sur les conséquences des maladies : une cause sous-jacente (maladie ou trouble) entraîne une déficience, qui provoque à son tour une incapacité pouvant résulter en un désavantage. Dans ce modèle, une déficience correspond à « toute perte de substance ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique »³. L'incapacité correspond pour sa part à « toute réduction, partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain ». Le désavantage, ou handicap, représente quant à lui « une limitation ou une interdiction d'accomplissement d'un rôle social normal » compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs sociaux et culturels.

Cette classification a été critiquée au cours des années 1980 par des chercheurs et des groupes de promotion des droits des personnes handicapées, qui lui reprochaient notamment son

² Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages. Traduction française : 1988.

³ Les définitions présentées ici sont tirées de la CIDH, p. 23-25.

vocabulaire systématiquement négatif et son déterminisme biomédical, sous-estimant le rôle de l'environnement physique et social dans la construction du handicap. Lors d'une rencontre internationale tenue à Québec sur la CIDIH, un mandat de révision du concept de handicap ou de désavantage social a été confié à des chercheurs québécois réunis au sein du Comité québécois sur la CIDIH⁴.

Les travaux de ce comité ont abouti à la publication de la première version d'un document intitulé *Processus de production du handicap (PPH)* en 1991⁵. Adoptant une approche systémique, ce document conçoit le handicap comme une réduction de la réalisation des habitudes de vie, incluant les activités quotidiennes et les rôles sociaux valorisés par la personne, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (âge, sexe, systèmes organiques, aptitudes, identité socioculturelle) et les facteurs environnementaux (dimensions sociales ou physiques constituant des facilitateurs ou des obstacles). Dans ce modèle, la capacité correspond à l'expression positive d'une aptitude tandis que l'incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude, qui est la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.

La publication du PPH a nourri les discussions sur une révision de la CIDIH, qui ont eu lieu à la fin des années 1990. Après de multiples jeux de négociations à l'échelle internationale⁶, une nouvelle classification a été adoptée par l'OMS en 2001, la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*. La CIF a tenu compte en partie des critiques qui avaient été adressées à la classification de 1980. Sans se rallier au modèle québécois du PPH, elle délaisse notamment le déterminisme médical pour une approche systémique, où l'état de fonctionnement ou de handicap est le résultat de l'interaction dynamique entre l'état de santé et les facteurs contextuels⁷. Le handicap sert alors de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation⁸.

La nouvelle classification est composée de deux parties. La première couvre le fonctionnement et le handicap selon deux composantes. La composante *organisme* couvre les fonctions organiques et les structures anatomiques et définit la déficience comme la perte d'une fonction ou d'une structure. La composante *activité et participation* couvre différents domaines d'activité définissant les aspects du fonctionnement (par exemple l'apprentissage, la communication, la mobilité etc.). L'activité correspond à l'exécution d'une tâche dans un environnement standard tandis que la

⁴ Voir à ce sujet Jean-François RAVAUD, Patrick FOUGEYROLLAS. La convergence progressive des positions franco-québécoises dans Santé, *Société et solidarité*, N° 2, 2005.

⁵ Patrick FOUGEYROLLAS et al. *Le processus de production des handicaps : analyse des commentaires et propositions complètes*. Réseau international CIDIH, 4 (1-2) : 8-37. Cité dans Ravaud et Fougeyrollas, op. cit., p. 26.

⁶ Sur les discussions et les négociations qui ont mené à l'adoption de la CIF : Patrick Fougeyrollas. *L'évolution conceptuelle internationale dans le champ du handicap : Enjeux sociopolitiques et contributions québécoises*. Pistes, Vol. 4, N° 2, novembre 2002.

⁷ Ibid., p. 9.

⁸ Organisation mondiale de la Santé. *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. Genève, 2001, p. 1.

participation est l'implication de la personne dans une situation de vie réelle. La deuxième partie couvre les facteurs contextuels, qui peuvent être des facilitateurs ou des obstacles. Ces facteurs se déclinent en facteurs environnementaux (environnement physique, social et attitudinal) et en facteurs personnels (âge, sexe, éducation, etc.). La CIF a été critiquée parce qu'elle ne distingue pas assez clairement ce qui appartient spécifiquement à la personne selon le PPH (systèmes organiques et aptitudes) et les facteurs environnementaux⁹.

SOURCES DE DONNÉES

Réalisée en 1998, *L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités* (EQLA), a permis de tracer un profil nuancé des personnes ayant une incapacité au Québec¹⁰. Inspirée largement de l'enquête post-censitaire réalisée par Statistique Canada en 1991 et 1996, *l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités* (ESLA), elle a notamment permis de mieux connaître la situation des personnes avec limitations d'activités sur le marché du travail, en les comparant avec les personnes sans limitations. La sélection des personnes avec limitations se faisait au moyen d'une vingtaine de questions portant sur plusieurs types de difficultés fonctionnelles (entendre, voir, etc.), sur l'existence de limitations dans le genre ou la quantité d'activités pouvant être accomplies dans différents contextes (à la maison, à l'école, au travail, dans d'autres activités) et sur l'existence de limitations intellectuelles ou de problèmes psychologiques.

Il est prévu qu'une nouvelle version de l'EQLA sera réalisée en 2008. D'ici là, nous disposons de quelques sources de données récentes permettant de produire des analyses sur la participation au marché du travail des personnes avec incapacité au Québec. Depuis 1999, Statistique Canada a adopté une stratégie qui accorde une plus grande attention à la population vivant avec une incapacité. En plus de lancer une nouvelle enquête post-censitaire, *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités* (EPLA), l'organisme a décidé d'inclure deux questions filtres permettant d'identifier la population avec incapacité dans plusieurs de ses enquêtes auprès de la population canadienne, de même que dans la version longue du recensement, distribué à 20 % des ménages. La première de ces questions vise les limitations d'activités au sens de la classification internationale de 2001, tandis que la seconde porte sur ce que la CIF appelle des restrictions de participation¹¹ :

- Est-ce que la personne a de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables?
- Est-ce qu'un état physique ou mental ou un problème de santé réduit la quantité ou le genre d'activité que cette personne peut faire : a) à la maison? b) au travail ou à l'école? c) dans d'autres activités, par exemple dans les déplacements ou les loisirs?

⁹ J-F RAVAUD, P. FOUGEYROLLAS, op.cit. p. 23.

¹⁰ Cette enquête est présentée plus en détail à l'annexe 1.

¹¹ Les personnes peuvent répondre «oui parfois», «oui souvent» ou «non» à ces deux questions

Nous présenterons dans les pages qui suivent trois enquêtes de Statistique Canada permettant de connaître la situation des personnes avec incapacité sur le marché du travail au Québec. En plus de proposer un nombre plus ou moins important de questions portant spécifiquement sur le marché du travail, nous verrons que ces enquêtes se distinguent fortement quant à leur estimation du taux d'incapacité dans la population adulte. Cette observation, surprenante si l'on considère que les questions filtres permettant d'identifier la population avec incapacité sont les mêmes d'une enquête à l'autre, n'est pas entièrement élucidée à ce jour¹². Nous ébaucherons tout de même quelques tentatives d'explication sur les écarts des taux d'incapacité estimés par chacune de ces enquêtes, qui peuvent avoir des répercussions sur l'analyse des questions touchant la participation au marché du travail.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)

Cette enquête transversale a été réalisée pour la première fois en l'an 2000 par Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé. Il est prévu que l'exercice sera répété sur une base régulière. Elle comprend deux enquêtes distinctes : une enquête à l'échelle des régions sanitaires du Canada la première année, auprès d'un échantillon de 130 000 personnes, et une enquête à l'échelle provinciale la deuxième année, auprès d'un échantillon de 30 000 personnes. Lors du premier cycle de l'enquête, l'échantillon visé pour le Québec dans le cadre de l'enquête à l'échelle des régions sociosanitaires comprenait 24 280 personnes.

Les questions sur l'incapacité et l'estimation du taux d'incapacité

L'enquête réalisée à l'échelle provinciale comprend des questions de contenu commun et des questions optionnelles. Le questionnaire commun de l'ESCC comprend une section sur les limitations d'activités. Les deux questions présentées plus haut sont posées en précisant que le problème de santé doit durer 6 mois ou plus. Si les personnes ont répondu parfois ou souvent à la deuxième question, portant sur la réduction de la quantité ou du genre d'activités pouvant être accomplies dans différents contextes, on leur demande la cause du problème et si elles ont besoin de l'aide d'une autre personne pour effectuer diverses activités.

Une autre section, intitulée *Indice de l'état de santé*, porte sur la capacité habituelle des personnes à réaliser certaines activités. Elle permet d'identifier la nature de l'incapacité, puisqu'elle distingue plusieurs activités courantes : lire, entendre, marcher et se déplacer, saisir et manipuler de petits objets, mémoriser, penser et résoudre des problèmes de tous les jours. Le questionnaire ne pose pas de question sur la durée de chaque incapacité. Il permet cependant de distinguer les personnes qui sont capables de réaliser ces activités avec prothèse, seules ou avec l'aide d'une personne, de même que les cas où les personnes sont totalement incapables de mener à bien l'activité.

Parmi toutes les enquêtes récentes de Statistique Canada qui comprennent les deux questions filtres sur les limitations d'activités et les restrictions de participation, l'ESCC produit l'estimation la plus forte quant à la proportion de la population adulte avec incapacité au Canada. Chez la

¹² Sur cette question voir John RIETSCHLIN et Andrew MACKENZIE. *Variation in Disability Rates in Statistics Canada National surveys: Building Policy on a Slippery Foundation*. Statistics Canada International Symposium Series, 2004.

population canadienne âgée de 16 à 102 ans, le taux d'incapacité serait en effet de 31,3 % selon cette enquête¹³. Une raison possible de cette estimation forte pourrait être le fait qu'il s'agit d'une enquête sur la santé, ce type d'enquête produisant souvent des taux d'incapacité nettement plus élevés que les autres types d'enquêtes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les personnes qui se voient poser toute une série de questions sur leur santé sont plus facilement portées à déclarer une incapacité même si elle est très faible¹⁴.

Les questions sur la formation, la participation au marché du travail et le revenu

L'ESCC n'approfondit pas autant que les deux autres enquêtes présentées ici les questions relatives à la formation et à la participation au marché du travail. Celles qui portent sur la formation ne visent ainsi qu'à connaître le plus haut niveau d'études. Les questions sur la participation au marché du travail permettent d'identifier les personnes actives, en emploi ou en chômage au cours des sept jours précédant l'entrevue. Mais seulement un petit nombre de questions portent sur les caractéristiques de l'emploi¹⁵ : statut¹⁶, catégorie professionnelle¹⁷, horaires de travail et nombre d'heures habituellement travaillées par semaine¹⁸.

Les questions sur la recherche d'emploi permettent de connaître la raison principale pour laquelle les personnes ne travaillaient pas la semaine précédant l'entrevue¹⁹, si elles ont cherché du travail au cours des quatre dernières semaines et des douze derniers mois. Celles qui ont travaillé moins de 52 semaines au cours des 12 derniers mois étaient interrogées sur le nombre de semaines avec ou sans recherche d'emploi et sur la raison pour laquelle elles n'ont pas cherché d'emploi, incluant le fait d'avoir une maladie ou incapacité.

Les questions sur le revenu permettent d'identifier les sources de revenus du ménage depuis 12 mois, la principale source de revenu et le revenu total du ménage (avant impôts et autres retenues), de même que le revenu annuel du répondant au cours des 12 derniers mois.

¹³ Nous ne connaissons pas le taux pour le Québec.

¹⁴ Cette hypothèse est reprise du document de Rietschlin et MacKenzie, section 2.1.

¹⁵ Si la personne n'était pas en emploi au cours des sept jours précédant l'entrevue, on lui demande si elle a occupé un emploi au cours des douze derniers mois. Si oui, les mêmes questions sont posées au sujet de cet emploi.

¹⁶ Employé, travailleur à son compte, travailleur non rémunéré dans une entreprise familiale.

¹⁷ L'interviewer propose de choisir entre 8 grands groupes professionnels. On ne demande pas aux personnes le secteur d'activité.

¹⁸ On demande également aux personnes si elles préféreraient travailler plus ou moins d'heures si la rémunération était proportionnelle.

¹⁹ Notamment le fait d'avoir une maladie ou une incapacité.

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)

Financée par Ressources humaines et développement social Canada (RHDSC) et réalisée par Statistique Canada, cette enquête transversale post-censitaire a eu lieu pour la première fois à l'automne 2001. Une nouvelle collecte sera faite en 2006. La population cible a été identifiée à partir des deux questions déjà présentées, comprises dans le recensement de mai 2001. Les personnes qui ont répondu positivement à au moins l'une des questions étaient rappelées dans le cadre de l'EPLA entre septembre 2001 et janvier 2002. Les mêmes questions étaient alors posées une deuxième fois et seules les personnes qui répondaient positivement à nouveau étaient retenues pour participer à l'enquête.

L'échantillon original de l'enquête, déterminé par les réponses au recensement, comprenait 43 276 personnes à l'échelle du Canada, soit 35 424 adultes et 7 853 enfants. L'échantillon original pour le Québec comprenait pour sa part 4 626 personnes, dont 3 843 adultes et 777 enfants. L'échantillon final, fondé sur les réponses positives aux questions posées à nouveau lors de l'enquête, comprenait cependant 2 750 personnes, soit 2 330 adultes et 420 enfants²⁰. À cause de différences importantes portant sur le questionnaire et la structure de l'échantillon, les données de l'EPLA ne sont pas comparables avec celles de l'ESLA de 1991 et de 1996, qui a inspiré l'enquête québécoise de 1998.

Les données de cette enquête pour le Québec ne sont pas directement accessibles. Statistique Canada justifie son refus par l'exigence de confidentialité des répondants, qui serait menacée par la faiblesse relative des échantillons provinciaux. L'analyse des données québécoises peut néanmoins être faite en ayant recours au Centre de données de recherche (CDR) de Statistique Canada. Un tel exercice exige cependant qu'un projet de recherche soit présenté à l'organisme. Si le projet est accepté, toutes les analyses statistiques doivent être soumises à la vérification du CDR.

Les questions sur les limitations d'activités et l'estimation du taux d'incapacité

Le questionnaire de l'EPLA présente une section très étoffée sur les limitations d'activités d'une durée de six mois ou plus, permettant d'analyser plus finement la situation des personnes avec incapacité que l'ESCC. Les limitations d'activités relatives à l'audition, à la vision, à la communication orale, à la mobilité et à l'agilité font *chacune* l'objet d'un certain nombre de questions qui portent sur l'utilisation d'aides ou d'appareils conçus pour pallier aux limitations d'activités, sur les difficultés qui subsistent malgré l'utilisation d'aides ou d'appareils dans l'accomplissement de diverses tâches²¹, sur les types d'aides, d'appareils ou de services utilisés et sur l'existence d'appareils dont la personne croit avoir besoin mais qu'elle n'a pas.

Des questions portent sur l'existence d'autres problèmes pouvant limiter les activités : douleurs ou malaises, problèmes d'apprentissage, confusion et problèmes de mémoire, troubles de

²⁰ Institut de la statistique du Québec. L'incapacité et les limitations d'activités au Québec. Un portrait statistique à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001 (EPLA), mai 2006, p. 32.

²¹ Les personnes pouvaient répondre : aucune difficulté, un peu, beaucoup ou incapacité totale, permettant ainsi de mesurer la gravité des incapacités.

développement et troubles émotifs, problèmes psychologiques ou psychiatriques, qui peuvent réduire (parfois ou souvent) la quantité ou le genre d'activités. Pour chaque type de problème, une question permet notamment d'avoir une idée de la quantité d'activités²² qui ne peuvent pas être accomplies dans différents contextes : à la maison, au travail, à l'école, ailleurs.

On demande finalement aux personnes qui ont déclaré au moins une limitation si elles pensent que cela crée un désavantage dans différents contextes : à la maison, au travail, à l'école, ailleurs. Si oui, elles sont appelées à qualifier l'ampleur du désavantage (léger, moyen, grave), à indiquer l'âge où se sont manifestés ces limitations et les problèmes de santé en cause (par exemple : cataracte, arthrite). Pour les deux principaux problèmes, on demande s'ils existaient à la naissance. Sinon, on demande les facteurs en cause (notamment : vieillissement, conditions de travail, accident).

Une analyse des données de l'EPLA vient d'être publiée par l'Institut de la statistique du Québec²³. Elle a révélé que cette enquête fournit l'estimation la plus faible parmi toutes les enquêtes récentes dont les données ont été analysées pour le Québec. Selon cette enquête, un peu moins de 595 690 adultes de 15 ans ou plus avaient une incapacité au Québec en 2001, dont 324 700 personnes de 15 à 64 ans et 244 090 personnes de 65 ans ou plus. Le taux d'incapacité atteindrait ainsi 8,4 % chez les 15 ans et plus et 6,6 % chez les 15 à 64 ans²⁴.

Cette faible estimation du taux d'incapacité, qui se retrouve également à l'échelle canadienne²⁵, peut s'expliquer en partie par la stratégie de double filtrage utilisée pour cette enquête. Nous avons vu en effet que seules les personnes qui répondaient positivement à au moins l'une des questions lors du recensement et lors de l'enquête étaient retenues dans l'échantillon. Cette façon de faire a eu pour conséquence d'éliminer des personnes ayant une incapacité légère, temporaire ou récurrente, qui pouvaient répondre « oui » lors du recensement et « non » lors de l'EPLA, menée quelques mois plus tard.

Par ailleurs, une analyse comparative des données québécoises et du reste du Canada pour la même enquête suggère que les francophones ont rapporté moins d'incapacité que les anglophones. Selon cette analyse, le taux d'incapacité serait de 10,9 % chez les francophones au Québec alors qu'il s'élèverait à 15,0 % chez les anglophones du Québec et à 19,7 % chez les

²² Les personnes pouvaient répondre : aucune, quelques-unes, plusieurs, la plupart.

²³ Institut de la statistique du Québec, op.cit. Cette étude porte sur les enfants et les adultes et couvre plusieurs thèmes de recherche afin de brosser un portrait détaillé de la situation des personnes avec incapacité. La section 3.9 (p. 97-102) porte sur l'activité sur le marché du travail.

²⁴ À titre de comparaison, l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités* estimait que parmi la population âgée de 15 à 64 ans, 600 000 personnes avaient une incapacité, pour un taux d'incapacité de 12 %, soit presque le double du taux de l'EPLA pour cette population.

²⁵ Le taux d'incapacité pour la population canadienne âgée de 16 à 102 ans serait de 13,7 % selon l'EPLA. Ce taux serait de 18,5 % selon le recensement de 2001 et de 20,5 % selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Voir à ce sujet Rietschlin et Mackenzie, op.cit., figure 1.

anglophones des autres provinces²⁶. Ce phénomène s'expliquerait surtout par le fait que les francophones déclarent moins souvent une incapacité légère que les anglophones.

Les questions sur la formation, la participation au marché du travail et le revenu

L'EPLA comprend un plus grand nombre de questions que l'ESCC sur la formation. En plus de recueillir les informations de base sur la scolarité, elle pose ainsi des questions sur les cours de formation suivis au moment de l'enquête et au cours des 5 dernières années. Dans les deux cas, les personnes sont interrogées sur l'existence de besoins et sur la disponibilité d'installations adaptées et de services spéciaux dans l'institution d'enseignement. Pour les activités de formation suivies au cours des 5 années précédant l'entrevue, on demande aux personnes si elles ont mis fin à leurs études à cause de l'état de santé.

L'EPLA comprend aussi un plus grand nombre de questions que l'ESCC sur la participation au marché du travail. Des questions portent notamment sur la raison du temps partiel, sur la date du début de l'emploi, le secteur d'activité, le fait d'être syndiqué ou non, le nombre de personnes au lieu de travail et dans l'ensemble de l'entreprise, le salaire, le type d'emploi²⁷. La section sur l'emploi porte également sur la participation à des activités de formation reliées au travail. On y demande notamment quelles raisons ont pu empêcher les personnes de suivre des cours.

L'EPLA a également pour avantage de poser des questions sur la relation entre l'état de santé ou l'incapacité et l'emploi. Elle permet notamment de savoir si les personnes ont déjà dû changer d'emploi ou se sont vu refuser une promotion à cause de leur état et si celui-ci limite la quantité ou le genre de travail dans l'emploi actuel. On demande aussi si cet emploi permet d'utiliser toutes leurs capacités et si leur état nuit à leur mobilité et à leurs possibilités d'avancement professionnel. On leur demande également si elles ont des besoins spéciaux pour travailler et si ces besoins sont comblés²⁸. L'EPLA permet ainsi de produire des connaissances importantes sur les facteurs environnementaux pouvant constituer des facilitateurs ou des obstacles à la participation.

Les questions sur le revenu sont semblables à celles de l'ESCC. L'EPLA comprend en plus quelques questions sur les demandes de crédits d'impôts pour frais médicaux et pour personnes handicapées.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Cette enquête longitudinale de Statistique Canada porte sur les changements socioéconomiques affectant les personnes et les familles. Elle permet d'analyser les transitions qui touchent l'emploi

²⁶ Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), 2001. Divergences dans les taux d'activité Québec / autres provinces. Document non publié. L'âge des populations pour lesquelles les calculs ont été faits n'est pas indiqué. Il s'agit probablement de la population âgée de 15 ans et plus.

²⁷ Emploi permanent ou non. Si l'emploi n'est pas permanent, on demande s'il est saisonnier, temporaire, à durée indéterminée ou à contrat, occasionnel ou via une agence de recrutement temporaire.

²⁸ Les questions permettent de connaître assez précisément la nature des besoins (redéfinition des tâches, réduction du temps de travail, poste de travail adapté, soutien humain, etc.).

et la situation financière des personnes de 16 ans et plus, en recueillant des données sur des facteurs qui peuvent jouer un rôle dans les transitions : situation familiale, scolarité, incapacité, etc.

L'EDTR partage le même plan de sondage que L'Enquête sur la population active (EPA). L'échantillon est composé de deux panels²⁹, comprenant chacun environ 34 000 personnes à l'échelle du Canada et environ 6 000 personnes pour le Québec. Les membres d'un panel sont suivis sur une période de six années consécutives et un nouveau panel est introduit tous les trois ans. Ainsi, deux panels se chevauchent toujours. L'analyse transversale des données de l'EDTR peut reposer sur les données de deux panels. L'échantillon transversal comprend alors environ 70 000 personnes au Canada et 11 000 personnes âgées de 16 ans ou plus au Québec, incluant 2 700 personnes ayant déclaré une incapacité³⁰.

Chaque ménage échantillonné est interviewé jusqu'à 12 fois sur une période de six ans, au moyen d'entrevues téléphoniques. Au début de chaque année, les personnes sont interrogées sur les expériences de travail des membres du ménage au cours de l'année précédente, de même que sur les relations familiales et les activités éducatives. En mai de chaque année, les personnes sont interrogées sur le revenu pendant l'année civile précédente. Les participants peuvent autoriser Statistique Canada à consulter leur déclaration de revenu afin de réduire le fardeau de réponse.

Les questions sur les limitations d'activités et l'estimation du taux d'incapacité

Le questionnaire de l'EDTR comprend un module sur l'état de santé et l'incapacité qui est nettement moins élaboré que les deux enquêtes déjà présentées. Outre deux questions sur l'état de santé général et le niveau de stress, on n'y retrouve que les deux questions filtres présentées plus haut³¹. Contrairement à l'EPLA, il n'est pas précisé que l'incapacité doit durer six mois ou plus. On demande toutefois aux répondants de préciser l'année où l'incapacité a commencé. Aucune question ne permet par ailleurs de recueillir des données sur la nature et la gravité de l'incapacité.

La population québécoise avec incapacité âgée de 16 à 64 ans est estimée à un million de personnes selon l'EDTR en janvier 2004, pour un taux d'incapacité de 20,3 %. Cette estimation relativement forte peut s'expliquer en partie par le fait qu'aucune restriction n'est faite lors de l'entrevue quant à la durée de l'incapacité, ce qui aurait pour effet d'amener les personnes à déclarer une incapacité de courte durée, contrairement à l'EPLA. Aucune restriction n'est faite par ailleurs quant à l'utilisation d'une prothèse pouvant pallier à leur incapacité, contrairement à l'EPLA. En outre, puisque le questionnaire de l'EDTR vise à recueillir des informations sur les événements qui se sont déroulés au cours des 12 mois précédant l'entrevue, il se peut que certaines personnes aient répondu de façon rétrospective aux deux questions sur l'incapacité même si celles-ci étaient conjuguées au présent.

²⁹ Chaque panel comprend deux groupes de renouvellement de l'EPA.

³⁰ L'échantillon québécois comprend un peu plus de 9 026 personnes âgées de 16 à 64 ans, dont 1 753 personnes avec incapacité.

³¹ La deuxième question sur les limitations d'activités propose cependant quatre contextes au lieu de trois : 1) à la maison; 2) au travail; 3) à un emploi, une entreprise ou à l'école; 4) dans d'autres activités.

Les questions sur la formation, la participation au marché du travail et le revenu

En plus de recueillir les renseignements sur la scolarité, l'EDTR permet de savoir si les personnes ont fréquenté une institution d'enseignement au cours de l'année. Si oui, des questions portent sur le genre d'institution d'enseignement, le nombre de semaines et le nombre d'heures d'études, le domaine principal d'études et sur le soutien ou non d'un employeur pendant la formation. On demande également aux personnes si elles ont obtenu un diplôme ou un certificat pendant l'année. Si non, on leur demande la raison³².

L'EDTR permet de recueillir des données très fines sur la participation au marché du travail, les caractéristiques des emplois et le revenu des ménages et des personnes. Concernant l'emploi, toutes les questions de l'EPLA se retrouvent ainsi dans l'EDTR, à l'exception des questions portant spécifiquement sur les facteurs (installations adaptées, etc.) facilitant la participation au marché du travail³³. Puisqu'il s'agit d'une enquête longitudinale, les informations sont recueillies sur tous les emplois occupés au cours d'une année, jusqu'à concurrence de six, alors que l'EPLA recueille des informations sur l'emploi détenu pendant la semaine précédant l'enquête ou sur le dernier emploi, dans le cas des personnes inactives ou en chômage.

Quelques questions sont posées sur le lien entre l'incapacité et l'emploi. On demande ainsi aux personnes si elles considèrent qu'il serait difficile de changer d'emploi ou d'obtenir un meilleur emploi à cause de leur incapacité. On leur demande ensuite si elles auraient préféré travailler un plus ou moins grand nombre de semaines au cours de l'année et si cette préférence est liée à leur incapacité. Une dernière question cherche à savoir si l'incapacité empêche complètement la personne d'avoir un emploi ou d'en chercher un.

L'APPROCHE RETENUE POUR CETTE RECHERCHE

Notre projet de recherche avait pour but de produire, dans le cadre d'un échéancier serré, un profil statistique comparé, le plus à jour possible, de la participation au marché du travail des personnes avec et sans incapacité, afin d'appuyer les travaux d'élaboration de la *Stratégie québécoise pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* et de favoriser un suivi de la situation des personnes avec incapacité au cours des années à venir. Dans ce contexte, nous avons été amenés à privilégier l'EDTR de 2003 pour les raisons suivantes :

- L'EDTR permet de tracer un profil nuancé, plus récent que celui des autres enquêtes, sur la participation au marché du travail de la population ayant une incapacité, incluant les personnes dont l'incapacité est légère. Cette enquête est par ailleurs réalisée chaque année, ce qui permettra, au besoin, de produire des données annuelles afin de suivre de près l'évolution de la population avec incapacité sur le marché du travail. Affichant des

³² Parmi les possibilités de réponse, on retrouve : maladie, incapacité ou accident.

³³ Deux questions de l'EDTR cherchent cependant à savoir si les personnes bénéficient d'un régime de pension d'employeur. Ces questions ne se retrouvent pas dans l'EPLA.

taux d'incapacité similaires au Québec et au Canada, cette enquête permettra également de comparer l'évolution de la situation des personnes avec incapacité sur le marché du travail au Québec et au Canada à partir de populations comparables. Au besoin, elle pourra en outre soutenir des analyses transversales ou longitudinales.

- L'EPLA est l'enquête la plus complète permettant de comparer la population avec incapacité d'une durée de six mois ou plus avec la population totale. Elle permet par ailleurs de brosser un tableau nuancé de la participation au marché du travail. Mais la stratégie de double filtrage utilisée pour constituer l'échantillon a pour effet de sous-estimer la population dont l'incapacité est légère, avec pour conséquence une estimation très faible du taux d'incapacité. Cette enquête sous-estime plus particulièrement le taux d'incapacité légère chez la population francophone, ce qui rend plus difficile la comparaison des indicateurs du marché du travail de la population avec incapacité au Québec et au Canada. Par ailleurs, l'EPLA n'est réalisée qu'à tous les 5 ans, ce qui ne permet pas un suivi très serré de la situation des personnes avec incapacité sur le marché du travail. Si l'on compte les délais habituels de traitement des fichiers, les données pour les prochaines cueillettes ne pourront vraisemblablement être analysées qu'en 2008 et 2013. Des délais supplémentaires pourraient être occasionnés par le refus de Statistique Canada de diffuser les données par province, à moins de soumettre un projet à l'un des centres de recherche de l'organisme.
- L'ESCC comporte des questions relativement précises permettant d'estimer la population ayant une incapacité de six mois ou plus. À l'instar de l'EPLA, elle permet notamment de distinguer les personnes avec incapacité selon le type de difficulté (lire, entendre, se déplacer, etc.). Les questions sur la participation au marché du travail sont cependant relativement peu nombreuses. Plusieurs caractéristiques de l'emploi sont notamment absentes, comme la raison du temps partiel, la date du début de l'emploi, le secteur d'activité, le mode de rémunération, le fait d'être syndiqué ou non, le nombre de personnes au lieu de travail et dans l'ensemble de l'entreprise, le salaire, le statut d'emploi.

Malgré ses avantages, l'EDTR comporte tout de même quelques lacunes. Contrairement aux autres enquêtes présentées ici, elle ne permet pas de distinguer les personnes selon le type, le nombre et la gravité de l'incapacité. Contrairement à l'EPLA, on n'y retrouve pas non plus de questions sur les besoins et la disponibilité de services ou d'aménagement adapté en milieu de travail. Ces questions sont pertinentes notamment pour mesurer les efforts déployés par les milieux de travail et pour faciliter l'intégration des personnes handicapées.

Afin de pallier ces lacunes de l'EDTR, nous allons inclure certaines données tirées de l'EPLA. À la condition de garder en mémoire le fait que cette dernière produit un taux global d'incapacité inférieur à celui de l'EDTR, cela nous permettra d'estimer la prévalence de l'incapacité et le niveau de participation au marché du travail selon le type et la gravité de l'incapacité. Nous pourrions également voir dans quelle mesure les personnes avec incapacité ont dû changer de travail ou ont dû modifier la quantité de travail à cause de leur état, tout en jetant un éclairage sur les besoins d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail.

Nous allons par ailleurs recourir aux données d'une autre enquête de Statistique Canada qui distingue la population avec incapacité, l'*Enquête sur l'éducation et la formation des adultes* (EEFA). Il s'agit de l'enquête canadienne la plus exhaustive sur les activités de formation de la population canadienne âgée de 25 ans ou plus. La cueillette la plus récente a été réalisée au début de 2003 et porte sur les activités de formation suivies en 2002. Nous en avons retenu quelques données sur les activités de formation des personnes en emploi. Nous pourrions ainsi voir dans quelle mesure les personnes avec incapacité se comparent aux autres personnes en emploi, en distinguant l'ensemble des activités de formation, les activités de formation reliées à l'emploi, les activités de formation formelle reliées à l'emploi et la formation parrainée par l'employeur.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

De nature transversale, notre recherche est fondée sur les données recueillies auprès de deux panels de l'EDTR en janvier 2004. Les données sur la participation au marché du travail portent sur l'année de référence 2003. Les principaux indicateurs de la participation au marché du travail (taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage) ont été calculés en faisant la moyenne annuelle, à partir des déclarations des personnes sur le statut d'activité au cours des 12 mois précédant l'entrevue. Les données sur les caractéristiques des emplois ont cependant été calculées à partir des données recueillies sur le dernier emploi.

Dans tous les cas où cela était possible, nous avons fait une analyse différenciée selon le sexe et l'âge, en retenant trois groupes d'âge : 16-34 ans, 35-54 ans et 55-64 ans. Pour la majorité des variables, nous avons croisé le sexe et l'âge. Dans certains cas, l'analyse différenciée n'a pas été possible parce que la taille de l'échantillon ne permettait pas de produire des données fiables.

Afin de mettre en évidence les différences quant à l'effet de la présence d'une incapacité sur la participation au marché du travail, nous présentons dans plusieurs tableaux des ratios comparant les taux observés chez les personnes avec incapacité et ceux des personnes sans incapacité. Ces ratios ont été calculés en divisant le taux observé chez les personnes avec incapacité par celui observé chez les personnes sans incapacité.

2. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Les deux premières sections de ce chapitre présentent les données sur le taux d'incapacité. La première présente le taux d'incapacité de la population âgée de 16 à 64 ans selon l'âge et le sexe à partir de l'EDTR. La deuxième section porte sur le taux d'incapacité selon la gravité, à partir de l'EPLA. Les sections suivantes présentent un certain nombre de données sociodémographiques et socioéconomiques en comparant les personnes avec incapacité et sans incapacité : scolarité, revenu, principale source de revenu et recours aux revenus de transfert.

LE TAUX D'INCAPACITÉ

Selon l'EDTR, la proportion de personnes âgées de 16 à 64 ans ayant une incapacité est de 20,3 %. La proportion est légèrement supérieure chez les femmes (21,4 %) que chez les hommes (19,2 %) (Tableau 1). Le taux d'incapacité est par ailleurs nettement plus élevé chez les personnes plus âgées. Chez les personnes de 35 à 54 ans, ce taux est le double de ce qu'il est chez les 16 à 34 ans. Chez 55-64 ans, le taux d'incapacité représente plus du triple du taux chez les plus jeunes. Pour tous les groupes d'âge, les taux d'incapacité des femmes sont légèrement supérieurs à ceux des hommes.

	16-34	35-54	55-64	total
Hommes	10,2	21,0	34,4	19,2
Femmes	12,2	23,2	35,6	21,4
Total	11,2	22,1	35,1	20,3

Corollaire de la hausse du taux d'incapacité avec l'âge, on constate au tableau 2 que la structure d'âge de la population avec incapacité est nettement plus élevée que celles de la population sans incapacité. À 20 %, le poids relatif des 16-34 ans au sein de la population ayant déclaré une incapacité est ainsi deux fois moins élevé que celui qu'on observe au sein de la population sans incapacité. À l'inverse, le poids relatif des 55-64 ans est plus que deux fois plus élevé au sein de la population avec incapacité. Il se situe à 29,1 % contre seulement 13,7 % au sein de la population sans incapacité. Ces proportions sont assez similaires chez les deux sexes.

Tableau 2. Composition de la population avec ou sans incapacité selon le sexe et l'âge. Québec. EDTR 2003. (En pourcentage)			
	Avec incapacité	Sans incapacité	Total
Les deux sexes			
16-34	20,1	40,8	36,6
35-54	50,8	45,5	46,6
55-64	29,1	13,7	16,8
Total	100	100	100
Hommes			
16-34	19,8	41,4	37,3
35-54	50,8	45,3	46,4
55-64	29,4	13,3	16,3
Total	100	100	100
Femmes			
16-34	20,4	40,1	35,8
35-54	50,7	45,7	46,8
55-64	28,9	14,2	17,4
Total	100	100	100

LA GRAVITÉ ET LA NATURE DE L'INCAPACITÉ

L'EPLA de 2001 permet d'analyser la relation entre la gravité de l'incapacité et l'âge. Quelle que soit la gravité de l'incapacité, on observe une hausse très nette du taux d'incapacité avec l'âge. Mais cette hausse est nettement plus marquée pour les incapacités graves ou très graves (Tableau 3). Le taux d'incapacité légère chez les personnes de 55 à 64 ans (3,8 %) représente ainsi trois fois et demie le taux observé chez les 15-34 ans (1,1 %). Ce ratio passe à 4,5 pour l'incapacité modérée tandis que le taux d'incapacité grave ou très grave chez les plus âgés représente six fois le taux observé chez les plus jeunes. Ces données donnent une idée de l'ampleur des défis et des limites qui se posent en matière d'intégration sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité. Dans le cas des personnes de 55 à 64 ans, une personne sur quinze (6,6 %) souffre ainsi d'une incapacité grave ou très grave, qui rend nettement plus difficile la participation au marché du travail.

L'EPLA permet également d'analyser la nature de l'incapacité selon l'âge (Tableau 4). On constate que certains types d'incapacité augmentent relativement peu avec l'avancée en âge. Il en va ainsi des incapacités liées à la parole et à l'apprentissage. Par contre, les taux d'incapacité liée à l'agilité, à la mobilité et à la douleur sont six à sept fois plus élevés chez les personnes de 55 à 64 ans que chez les plus jeunes³⁴. Ces trois types d'incapacité sont les plus fréquents chez les

³⁴ Les données selon la nature de l'incapacité ne sont pas mutuellement exclusives. On ne peut donc pas additionner ces catégories pour avoir une idée de la prévalence d'incapacité « physique ».

personnes plus âgées et touchent chacun une personne sur dix chez les 55-64. Les taux d'incapacité liée à l'audition et à la vision augmentent encore plus fortement avec l'âge. Le taux d'incapacité liée à la vision chez les 55-64 ans est ainsi neuf fois plus élevé que chez les 15-34 ans tandis que le taux d'incapacité liée à l'audition est presque seize fois plus élevé. Ces types d'incapacité touchent cependant une proportion plus modeste de personnes que ceux qui sont liées à la mobilité, à l'agilité et à la douleur.

Âge	Gravité de l'incapacité			total
	légère	modérée	grave/très grave	
15-34 ans	1,1	0,8	1,1	3,0
35-54 ans	1,8	1,8	3,6	7,1
55-64 ans	3,8	3,7	6,6	14,1
Total	3,0	2,3	4,5	6,6
Ratio 55-64 / 15-34	3,5	4,6	6,0	4,7

Nature de l'incapacité	Taux d'incapacité selon l'âge				Ratio 55-64/15-34
	15-34	35-44	55-64	15-64	
Audition	0,3	1,5	4,7	1,6	15,7
Vision	0,3	1,6	2,8	1,3	9,3
Parole	0,7	1,1	1,0	0,9	1,4
Mobilité	1,5	5,1	10,4	4,6	6,9
Agilité	1,4	4,5	10,4	4,2	7,4
Douleur	1,7	5,3	10,5	4,8	6,2
Apprentissage	0,7	1,1	0,9	0,9	1,3
Mémoire	0,4	1,1	0,8	0,8	2,0
Déficience intellectuelle	0,5	0,5	-	-	-
Psychologique	0,6	1,8	1,3	1,3	2,2
Inconnu	-	-	-	0,2	-

³⁵ Tableau 2.5 p. 46.

³⁶ EPLA, 2001, tableau 2.3 p. 45.

LA SCOLARITÉ

La scolarité des personnes ayant une incapacité est nettement plus faible que celle des autres personnes (Tableau 5). Les personnes ayant une scolarité de niveau primaire représentent 28,7 % du premier groupe contre seulement 17,1 % chez les personnes sans incapacité. Le poids relatif des personnes ayant fait des études secondaires est assez semblable. On note cependant une différence marquée quand au poids relatif des plus scolarisés. Les personnes ayant une scolarité collégiale ou universitaire représentent en effet 45,2 % de la population de 16 à 64 ans avec incapacité alors que cette proportion s'élève à 54,3 % chez les autres personnes.

Chez les deux sexes, la répartition de la population avec ou sans incapacité selon la scolarité est semblable. Chez les hommes avec incapacité, on note toutefois une proportion un peu plus élevée de personnes ayant une scolarité collégiale ou universitaire que chez les femmes. Chez celles-ci, on observe par contre une plus forte proportion de personnes ayant une scolarité secondaire. Au sein de la population sans incapacité, les femmes présentent un profil de scolarité légèrement supérieur à celui des hommes, ce qui contraste avec la situation observée au sein de la population ayant une incapacité.

	Avec incapacité (%)	Sans incapacité (%)	Ratio avec/sans
Les deux sexes			
Primaire	28,7	17,1	1,67
Secondaire	26,1	28,6	0,91
Collégial/universitaire	45,2	54,3	0,83
Total	100	100	-
Hommes			
Primaire	28,5	18,4	1,56
Secondaire	24,1	28,4	0,85
Collégial/universitaire	47,4	53,1	0,89
Total	100	100	-
Femmes			
Primaire	28,8	15,8	1,82
Secondaire	31,1	28,7	1,08
Collégial/universitaire	43,3	55,5	0,78
Total	100	100	-

La scolarisation plus faible des personnes ayant déclaré une incapacité peut s'expliquer en partie par la structure d'âge plus élevée de cette population (Tableau 6). Ce facteur n'explique pas tout cependant puisque pour tous les groupes d'âge, on observe une scolarisation plus faible des personnes avec incapacité. Même chez les 16-34 ans, on retrouve ainsi plus de personnes n'ayant complété qu'une scolarité de niveau primaire au sein de la population avec incapacité. Le désavantage relatif des personnes avec incapacité y est cependant nettement moins prononcé que chez les cohortes plus âgées.

Tableau 6. Composition de la population avec ou sans incapacité selon l'âge et la scolarité, Québec, EDTR 2004. (En pourcentage)			
	Avec incapacité (%)	Sans incapacité (%)	Ratio avec/sans
16 à 34 ans			
Primaire	17,9	14,9	1,20
Secondaire	29,1	29,3	0,42
Collégial/universitaire	53,0	55,8	0,95
Total	100	100	-
35 à 54 ans			
Primaire	23,5	15,1	1,55
Secondaire	30,3	29,4	1,03
Collégial/universitaire	48,3	55,4	0,87
Total	100	100	-
55-64 ans			
Primaire	45,1	30,5	1,48
Secondaire	12,5	23,4	0,53
Collégial/universitaire	34,5	46,1	0,75
Total	100	100	-

LE REVENU

Le tableau 7 présente la répartition des personnes avec ou sans incapacité selon le revenu personnel total et le sexe. On peut voir que, globalement, les personnes avec incapacité sont surreprésentées chez les personnes à faible revenu. Le poids relatif des personnes dont le revenu est inférieur à 15 000 \$ au sein de la population avec incapacité représente ainsi 1,4 fois celui que l'on observe au sein de la population sans incapacité. À l'inverse, la proportion de personnes dont le revenu est de 50 000 \$ ou plus au sein de la population avec incapacité représente moins de la moitié de la proportion observée chez les autres personnes.

L'analyse des revenus selon le sexe met en évidence la situation globalement avantageuse des hommes. Qu'ils aient une incapacité ou non, ils se retrouvent moins souvent que les femmes parmi les personnes dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ tandis qu'ils sont proportionnellement plus nombreux qu'elles à jouir de revenus de 50 000 \$ ou plus.

L'analyse des ratios montre cependant que le fait d'avoir une incapacité influe sur le revenu des deux sexes dans des proportions comparables. La proportion d'hommes avec incapacité parmi les personnes dont le revenu est inférieur à 15 000 \$ est ainsi 1,5 fois supérieure à la proportion observée chez les hommes sans incapacité. Ce ratio est de 1,4 chez les femmes. À l'inverse, la proportion d'hommes avec incapacité dont le revenu est de 50 000 \$ ou plus représente la moitié de la proportion observée chez les autres hommes. Ce ratio est un peu plus élevé chez les femmes.

Tableau 7. Composition de la population avec ou sans incapacité selon le revenu total et le sexe. Québec, EDTR 2003. (En pourcentage)			
	Avec incapacité (%)	Sans incapacité (%)	Ratio avec/sans
Les deux sexes			
0 à 14 999 \$	46,1	32,1	1,44
15 000 à 29 999 \$	24,6	26,7	0,92
30 000 à 49 999 \$	19,5	23,5	0,83
50 000 \$ et plus	7,8	17,7	0,44
Total	100	100	-
Hommes			
0 à 14 999 \$	38,3	25,1	1,53
15 000 à 29 999 \$	22,5	24,3	0,93
30 000 à 49 999 \$	25,9	25,7	1,01
50 000 \$ et plus	13,3	24,7	0,54
Total	100	100	-
Femmes			
0 à 14 999 \$	53,2	39,4	1,35
15 000 à 29 999 \$	26,6	29,2	0,91
30 000 à 49 999 \$	13,7	21,0	0,65
50 000 \$ et plus	6,6	10,5	0,63
Total	100	100	-

On peut voir par ailleurs au tableau 8 que le désavantage relatif des personnes avec incapacité augmente avec l'âge. Chez les jeunes avec ou sans incapacité, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 15 000 \$ est semblable tandis que l'on observe une proportion un peu plus élevée de jeunes dont le revenu se situe entre 15 000 \$ et 29 999 \$ parmi ceux qui ont une incapacité. Chez les cohortes plus âgées, la proportion de personnes à faible revenu est cependant presque deux fois plus importante chez celles qui ont une incapacité. À l'inverse, la proportion de personnes avec incapacité dont le revenu est de 50 000 \$ ou plus est deux fois moins élevée que chez les autres personnes.

Tableau 8. Composition de la population avec ou sans incapacité selon le revenu total et l'âge Québec, EDTR 2003. (En pourcentage)			
	Avec incapacité (%)	Sans incapacité (%)	Ratio avec/sans
16-34 ans			
0 à 14 999 \$	47,5	45,6	1,04
15 000 à 29 999 \$	34,0	28,3	1,20
30 000 à 49 999 \$	14,0	18,9	0,74
50 000 \$ et plus	-	7,2	-
Total	100	100	-
35-44 ans			
0 à 14 999 \$	40,4	21,0	1,92
15 000 à 29 999 \$	23,6	25,2	0,94
30 000 à 49 999 \$	23,1	27,5	0,84
50 000 \$ et plus	12,9	26,3	0,49
Total	100	100	-
55-64 ans			
0 à 14 999 \$	55,1	29,0	1,90
15 000 à 29 999 \$	20,0	26,8	0,74
30 000 à 49 999 \$	17,0	23,6	0,72
50 000 \$ et plus	7,9	20,6	0,39
Total	100	100	-

LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Le tableau 9 présente la composition de la population âgée de 16 à 64 ans avec ou sans incapacité selon le sexe et la principale source de revenu en 2003. On peut voir que le tiers des personnes avec incapacité avaient alors comme principale source de revenu des transferts gouvernementaux. Cette proportion est trois fois plus élevée que celle observée au sein de la population sans incapacité. Moins de la moitié des personnes avec incapacité ont des salaires et traitements comme principale source de revenu alors que sept personnes sans incapacité sur dix se retrouvent dans cette situation.

Qu'ils aient ou non une incapacité, les hommes sont proportionnellement moins nombreux que les femmes à devoir compter sur des transferts gouvernementaux³⁷. Si l'on compare les personnes avec et sans incapacité chez les deux sexes, on note cependant que le fait d'avoir une incapacité augmente plus fortement le recours à des transferts gouvernementaux chez les hommes. Les hommes avec incapacité sont en effet 3,8 fois plus nombreux que les autres hommes à devoir compter sur ces transferts comme principale source de revenu alors que ce ratio est de 2,4 fois chez les femmes.

Tableau 9. Composition de la population de 16 à 64 ans avec ou sans incapacité selon le sexe et la principale source de revenu. Québec, EDTR 2003. (En pourcentage)			
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
Les deux sexes			
Aucun revenu	4,6	3,6	1,28
Salaires et traitements	48,4	71,8	0,67
Revenus d'emploi autonome	4,1	5,5	0,75
Transferts gouvernementaux	33,9	11,7	2,90
Revenus de placement	2,7	1,8	1,50
Pensions de retraite privée	3,7	3,3	1,12
Autres revenus	2,6	2,4	1,08
Total	100	100	1,0
Hommes			
Aucun revenu	3,6	2,7	1,33
Salaires et traitements	51,1	75,6	0,68
Revenus d'emploi autonome	4,8	6,4	0,75
Transferts gouvernementaux	31,1	8,1	3,84
Revenus de placement	2,3	1,6	1,44
Pensions de retraite privée	4,1	3,8	1,08
Autres revenus	2,9	1,7	1,71
Total	100	100	1,0
Femmes			
Aucun revenu	5,5	4,5	1,22
Salaires et traitements	46,0	67,7	0,68
Revenus d'emploi autonome	3,4	4,7	0,72
Transferts gouvernementaux	36,4	15,4	2,36
Revenus de placement	3,1	1,9	1,63
Pensions de retraite privée	3,2	2,7	1,19
Autres revenus	2,2	3,1	0,71
Total	100	100	1,0

³⁷ Dans le cas des couples homme-femme, Statistique Canada assigne les revenus d'aide sociale à la femme. Cela a pour effet d'augmenter la proportion de femmes dont la principale source de revenu provient de revenus de transferts. L'écart observé entre les hommes et les femmes quant à la principale source de revenu surestime ainsi l'écart réel dans la population.

Quelles que soient leurs situations, les hommes sont plus nombreux que les femmes à compter sur des salaires et traitements. Le désavantage relié à la présence d'une incapacité semble cependant peser également chez les deux sexes. Chez les hommes avec incapacité, 51,1 % ont des salaires et traitements comme principale source de revenu alors que cette proportion est de 46,0 % chez les femmes avec incapacité. Ces proportions représentent les sept dixièmes de celles observées chez les hommes et les femmes sans incapacité. Les hommes sont par ailleurs plus nombreux à compter surtout sur des revenus d'emplois autonomes que les femmes. Le fait d'avoir une incapacité semble avoir pour effet de faire baisser la proportion de femmes ayant ce type de revenu un peu plus que chez les hommes.

Le tableau 10 présente les données selon l'âge. Un des phénomènes qui ressortent du tableau est la forte baisse de la proportion de personnes qui comptent surtout sur des salaires et traitements au sein de la population avec incapacité de 35 ans et plus. Cette proportion passe en effet de 63,9 % chez les 16-34 ans à 55,7 % chez 35-54 ans alors que chez les personnes sans incapacité elle ne fléchit que très légèrement, de 77,3 % à 76,1 %. Chez les 55-64 ans, on observe une forte diminution chez les deux groupes, plus accentuée cependant chez les personnes avec incapacité. Seulement 25,1 % d'entre elles avaient des salaires et traitements comme principale source de revenu en 2003 contre 41 % chez les autres personnes. La proportion de personnes qui reçoivent surtout des revenus d'emplois autonomes diminue elle aussi plus fortement avec l'âge chez les personnes avec incapacité que chez les autres personnes.

Contrairement aux salaires et traitements, la proportion de personnes avec incapacité qui comptent surtout sur des revenus de transfert croît pour sa part nettement avec l'âge, surtout après 55 ans. Cette proportion augmente de 25,8 % chez les 16-34 ans à 31,2 % chez les 35-54 ans avec incapacité tandis qu'on observe au contraire une légère baisse chez les personnes sans incapacité (de 11,5 % à 10,4 %). Chez les 35-54 ans, la proportion de personnes avec incapacité dont la principale source de revenus est constituée de revenus de transfert est ainsi trois fois plus élevée que chez les personnes sans incapacité alors que ce ratio n'est que de 2,2 chez les 16-34 ans. Chez les 55 à 64 ans, la proportion de personnes qui comptent surtout sur des revenus de transfert augmente fortement chez les deux groupes. La proportion de personnes avec incapacité recevant surtout des transferts gouvernementaux y est 2,7 fois plus élevée que chez les personnes sans incapacité, soit un ratio légèrement inférieur à celui qu'on observe chez les 35-54 ans.

Au sein de la population âgée de 55 à 64 ans, la proportion de personnes qui bénéficient de prestations de retraite privée est par ailleurs deux fois moins élevée chez celles qui ont une incapacité que chez les autres personnes du même âge. Cette différence peut s'expliquer par la plus forte participation au marché du travail des personnes sans incapacité.

Tableau 10. Composition de la population de 16 à 64 ans avec ou sans incapacité selon l'âge et la principale source de revenu. Québec, EDTR 2003. (En pourcentage)			
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
16-34 ans			
Aucun revenu	5,0	4,7	1,06
Salaires et traitements	63,9	77,3	0,83
Revenus d'emploi autonome	2,5	3,2	0,78
Transferts gouvernementaux	25,8	11,5	2,24
Revenus de placement	0,6	0,4	1,50
Pensions de retraite privée	-	-	-
Autres revenus	2,3	2,9	0,79
Total	100	100	1,0
35-54 ans			
Aucun revenu	3,7	2,3	1,61
Salaires et traitements	55,7	76,1	0,73
Revenus d'emploi autonome	5,0	7,5	0,67
Transferts gouvernementaux	31,2	10,4	3,00
Revenus de placement	2,7	2,1	1,29
Pensions de retraite privée	-	-	-
Autres revenus	1,5	1,4	1,07
Total	100	100	1,0
55-64 ans			
Aucun revenu	6,0	4,4	1,36
Salaires et traitements	25,1	41,1	0,61
Revenus d'emploi autonome	3,6	6,2	0,58
Transferts gouvernementaux	44,3	16,5	2,68
Revenus de placement	4,2	4,8	0,88
Pensions de retraite privée	12,0	23,0	0,52
Autres revenus	4,9	4,1	1,20
Total	100	100	1,0

LE RECOURS AUX REVENUS DE TRANSFERT

Le tableau 11 permet de comparer la population de 16 à 64 ans avec ou sans incapacité selon le type revenus de transfert³⁸. À l'exception des prestations d'assurance-chômage, qui bénéficient à des proportions semblables de personnes avec ou sans incapacité, on note une dépendance nettement plus importante des personnes avec incapacité aux autres types de revenus de transfert. Ainsi, 18,7 % des personnes avec incapacité ont reçu de l'aide sociale au cours de l'année précédant l'enquête contre seulement 4,8 % des personnes sans incapacité. Proportionnellement, les personnes avec incapacité étaient ainsi presque quatre fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à avoir eu recours à l'aide sociale. Elles étaient en outre deux fois et demie plus nombreuses à avoir eu recours à des prestations de la CSST³⁹ et de la Régie des rentes du Québec⁴⁰.

Avec ou sans incapacité, les hommes étaient nettement moins nombreux que les femmes à avoir eu recours à des prestations d'aide sociale. Par contre, le fait d'avoir une incapacité avait pour effet d'augmenter un peu plus la dépendance à l'aide sociale chez les hommes. La proportion d'hommes avec incapacité ayant eu recours à l'aide sociale au cours de l'année précédant l'enquête est 4,2 fois celle observée chez les autres hommes alors que ce ratio est de 3,7 fois chez les femmes.

Les hommes sont par ailleurs globalement plus nombreux que les femmes à avoir eu recours à des prestations de la CSST. Le recours à ce type de prestations est particulièrement marqué chez les hommes avec incapacité. À 11,2 %, la proportion de ceux qui y ont eu recours est 3,2 fois plus élevée que chez les hommes sans incapacité. Chez les femmes avec incapacité, 5,3 % ont reçu des prestations de la CSST, soit 1,8 fois plus que chez les autres femmes.

Chez les hommes et chez les femmes avec incapacité, la proportion de personnes ayant reçu des prestations de la Régie des rentes du Québec était quasi identique. Cependant, chez les personnes sans incapacité, le recours à la RRQ était plus fréquent chez les femmes. Quant à l'assurance-chômage, on n'observe pas de différence significative entre les personnes avec ou sans incapacité chez les deux sexes.

³⁸ Ces proportions sont calculées en considérant les personnes qui ont reçu un revenu de transfert au moins une fois pendant l'année précédant l'enquête. Contrairement aux tableaux de la section précédente, il ne s'agit pas ici de la principale source de revenu de transfert. Une personne ayant bénéficié de plus d'un revenu de transfert au cours de l'année a été comptabilisée plus d'une fois. Les données présentées dans le tableau ne sont donc pas mutuellement exclusives et ne doivent pas être additionnées.

³⁹ Des personnes n'ayant pas déclaré d'incapacité en janvier 2004 ont pu recevoir des prestations de la CSST au cours de 2003 à cause d'accident de travail ayant causé une incapacité temporaire.

⁴⁰ La RRQ verse des prestations de retraite aux personnes de 60 ou 65 ans ayant cotisé au régime. Deux types de prestation peuvent être versées aux personnes de moins de 60 ans : la rente de conjoint survivant et la rente d'invalidité.

Tableau 11. Proportion de la population de 16 à 64 ans avec ou sans incapacité selon le sexe et le type de revenu de transfert. Québec, EDTR 2003. (En pourcentage)			
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
Les deux sexes			
Aide sociale	18,7	4,8	3,90
Assurance-emploi	15,8	15,9	0,99
CSST	8,1	3,2	2,53
RPC / RRQ	14,0	5,5	2,55
Hommes			
Aide sociale	14,8	3,5	4,23
Assurance-emploi	18,3	18,3	1,00
CSST	11,2	3,5	3,20
RPC / RRQ	14,1	4,9	2,88
Femmes			
Aide sociale	22,3	6,1	3,66
Assurance-emploi	13,5	13,3	1,02
CSST	5,3	3,0	1,77
RPC / RRQ	14,0	6,1	2,30

On peut constater au tableau 12 que, quelle que soit leur situation, le recours à l'aide sociale est sensiblement plus marquée chez les personnes âgées de 35 à 54 ans que chez les plus jeunes ou les plus âgées. Le fait d'avoir une incapacité semble toutefois peser de plus en plus sur le recours à l'aide sociale chez les cohortes plus âgées. La proportion de personnes avec incapacité qui ont reçu des prestations d'aide sociale en 2003 était en effet 3,6 fois plus élevée que chez les personnes sans incapacité chez les 16-34 ans. Ce ratio augmente à 4 fois chez les 35-54 ans et à 4,5 fois chez les 55-64 ans.

Le recours à l'assurance-emploi présente un profil différent de l'aide sociale. Dans un premier temps, on observe en effet que la proportion de personnes avec incapacité ayant reçu des prestations d'assurance-emploi diminue nettement avec l'âge. Chez les personnes sans incapacité, le recours à l'assurance-emploi est à peu près stable jusqu'à 54 ans et diminue chez les 55-64 ans. Si l'on compare les personnes avec ou sans incapacité, on note que la proportion de personnes avec incapacité qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi est légèrement supérieure à celle des personnes sans incapacité chez les 16-34 ans. On observe cependant une quasi-égalité chez les 35 à 44 ans et une proportion un peu plus faible chez les 55 à 64 ans avec incapacité, comparées aux autres personnes du même âge. Cela peut s'expliquer par le fait qu'après 55 ans, la participation au marché du travail est plus faible chez les personnes avec incapacité que chez les autres personnes. Le recours aux autres revenus de transfert devient alors nettement plus fréquent qu'au sein de la population du même âge sans incapacité.

Le recours à la CSST chez les personnes avec incapacité est quant à lui un peu plus fréquent chez les 35 ans et plus. La proportion de personnes avec incapacité qui ont reçu des prestations de la CSST représente un peu plus de deux fois la proportion observée chez les personnes sans incapacité jusqu'à 54 ans. Chez les 55-64 ans, cette proportion est presque cinq fois plus élevée que chez les personnes sans incapacité du même âge. Ce phénomène s'explique par le fait que la proportion de personnes sans incapacité ayant reçu des prestations y est beaucoup plus faible que chez les plus jeunes.

Naturellement, le recours au Régime de rentes du Québec est beaucoup plus marqué chez les 55 à 64 ans. Plus de 40 % des personnes de cet âge avec incapacité ont reçu des prestations de ce régime en 2003, soit 1,2 fois la proportion observée chez les personnes sans incapacité. On observe cependant une minorité de personnes ayant eu recours à ce type de prestation chez les moins de 55 ans, notamment chez les personnes avec incapacité.

Tableau 12. Proportion de la population de 16 à 64 ans avec ou sans incapacité selon l'âge et le type de revenu de transfert. Québec, EDTR 2003. (En pourcentage)			
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
16-34 ans			
Aide sociale	16,4	4,6	3,57
Assurance-emploi	21,5	16,2	1,33
CSST	7,2	3,4	2,12
RPC / RRQ	2,4	0,6	4,00
35-54 ans			
Aide sociale	20,8	5,2	4,00
Assurance-emploi	16,5	16,7	0,99
CSST	8,4	3,6	2,33
RPC / RRQ	3,6	1,4	2,57
55-64 ans			
Aide sociale	16,7	3,7	4,51
Assurance-emploi	10,5	12,1	0,87
CSST	8,4	1,7	4,94
RPC / RRQ	40,3	33,5	1,20

3. LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

À partir des données de l'EDTR, ce chapitre présente une analyse comparée de la participation des personnes avec et sans incapacité au marché du travail. On y retrouve les principaux indicateurs du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage et durée moyenne du chômage. Une section porte sur le taux d'emploi selon la scolarité.

LE TAUX D'ACTIVITÉ⁴¹

Globalement, le poids relatif des personnes avec incapacité sur le marché du travail est inférieur à ce qu'il est dans l'ensemble de la population. Sur les 3,8 millions de personnes actives en 2003 au Québec, 626 200 déclaraient avoir une incapacité selon l'EDTR, soit un peu plus de 16 % de la population active. Le poids relatif plus faible des personnes ayant une incapacité sur le marché du travail, comparés à leur poids dans l'ensemble de la population, s'explique par leur plus faible taux d'activité.

Selon l'EDTR, le taux d'activité des personnes avec incapacité âgées de 16 à 64 ans était de 61,3 % en 2003 au Québec alors que ce taux s'élevait à 79,9 % chez les personnes sans incapacité (Tableau 13)⁴². Le taux globalement plus faible des personnes avec incapacité s'explique surtout par ce qu'on observe chez les personnes de plus de 35 ans. Qu'elles aient ou non une incapacité, les personnes de 16 à 34 ans affichent en effet des taux très similaires. Le taux d'activité des personnes de 35 à 64 ans ayant une incapacité ne représente toutefois que les quatre cinquièmes du taux des personnes sans incapacité. Chez les 45 à 64 ans, ce ratio est encore plus faible.

Avec ou sans incapacité, les taux d'activité des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes dans la même situation (Tableaux 14-15). Le fait d'avoir une incapacité semble en outre peser un peu plus fortement sur la participation des femmes au marché du travail. Globalement, le taux d'activité des femmes ayant une incapacité représente les trois quarts (ratio de 0,74) de celui des femmes sans incapacité alors que cette proportion atteint 0,80 chez les hommes.

⁴¹ Les données sur les taux d'activité, d'emploi et de chômage tirées de l'EDTR présentent des différences avec les données habituelles tirées de L'EPA à cause de différences méthodologiques. L'attention doit être portée plus sur la différence entre les taux que sur leur niveau absolu.

⁴² Selon l'EPLA, les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans présentent un taux d'activité de seulement 49,3 %, alors que le taux affiché par les autres personnes (77,7 %) est comparable à celui de l'EDTR. La faiblesse du taux d'activité chez les personnes avec incapacité dans l'EPLA est probablement liée au fait que cette enquête sous-estime les incapacités légères, ce qui explique au moins en partie le faible taux d'incapacité chez les 15-64 ans (6,6 %). Avec un taux d'incapacité de 20,3 %, l'EDTR comptabilise vraisemblablement une forte proportion de personnes avec incapacité légère, avec pour conséquence une plus forte participation au marché du travail.

Cette différence entre les sexes est modulée par l'âge. Chez les deux sexes, les taux d'activité des jeunes ayant une incapacité sont en effet très près de ceux des personnes sans incapacité. Le taux d'activité des femmes de 55 à 64 ans avec incapacité ne représente par contre que les six dixièmes du taux chez les autres femmes alors que cette proportion s'élève à sept dixièmes chez les hommes. Le phénomène est également observable chez les 35-54 ans mais les différences entre les hommes et les femmes avec ou sans incapacité y sont moins fortes.

Tableau 13. Taux d'activité selon l'âge et la présence d'une incapacité dans la population de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	75,5	77,9	77,6	0,97
35-54 ans	71,0	89,4	85,3	0,79
55-64 ans	34,7	54,1	47,3	0,64
Total	61,3	79,9	76,1	0,77

Tableau 14. Taux d'activité selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les hommes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	77,1	80,5	80,2	0,96
35-54 ans	77,0	94,4	90,7	0,82
55-64 ans	45,0	65,5	58,4	0,69
Total	67,6	84,8	81,5	0,80

Tableau 15. Taux d'activité selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les femmes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	74,1	75,1	75,0	0,99
35-54 ans	65,5	84,3	80,0	0,78
55-64 ans	25,3	43,0	36,7	0,59
Total	55,7	74,8	70,7	0,74

LE TAUX D'EMPLOI

Sur près de 3,6 millions de personnes en emploi, 552 500 personnes déclaraient une incapacité, soit 15,5 % de la population en emploi âgée de 16 à 64 ans. Le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité n'était que de 54,1 % en 2003 alors que celui des personnes sans incapacité s'élevait à 75,2 %⁴³ (Tableau 16). À l'instar de ce qu'on peut observer quant au taux d'activité, le

⁴³ L'EPLA affiche un taux d'emploi de seulement 34,8% chez les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans contre 70,2% chez les autres personnes. ISQ, op. cit. p. 98 (figure 3.15).

taux d'emploi nettement plus bas de la population ayant une incapacité s'explique en bonne partie par les différences observées chez les 35-54 ans et les 55-64 ans⁴⁴.

Contrairement au taux d'activité, le fait d'avoir une incapacité ne semble pas constituer un plus grand désavantage relatif chez les femmes que chez les hommes quant au taux d'emploi (Tableaux 17-18). Chez les deux sexes, le taux d'emploi des personnes avec incapacité représente en effet un peu moins des trois quarts (ratio de 0,72) du taux d'emploi des personnes sans incapacité. Les femmes âgées de 55 à 64 ans ayant une incapacité sont un peu plus désavantagées au plan de l'emploi que les hommes dans la même situation, si on les compare aux personnes du même sexe sans incapacité. Par contre, les jeunes femmes avec incapacité affichent un taux d'emploi très proche de celui des autres jeunes femmes. Chez les jeunes hommes, le fait d'avoir une incapacité a par contre pour effet de faire baisser sensiblement ce taux.

Tableau 16. Taux d'emploi selon l'âge et la présence d'une incapacité dans la population de 16 à 64 ans. Québec, 2003. Source : EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	68,1	72,3	71,8	0,94
35-54 ans	62,8	85,0	80,1	0,74
55-64 ans	29,4	51,2	43,6	0,57
Total	54,1	75,2	70,9	0,72

Tableau 17. Taux d'emploi selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les hommes de 16 à 64 ans. Québec, 2003. Source EDTR (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	67,5	74,2	73,5	0,91
35-54 ans	65,0	89,3	84,2	0,73
55-64 ans	36,8	61,4	52,9	0,60
Total	57,2	79,3	75,1	0,72

Tableau 18. Taux d'emploi selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les femmes de 16 à 64 ans. Québec, 2003. Source : EDTR (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	68,6	70,2	70,0	0,98
35-54 ans	60,8	80,6	76,0	0,75
55-64 ans	22,5	41,5	34,7	0,54
Total	51,3	70,9	66,7	0,72

⁴⁴ L'annexe 2 présente une analyse plus fine des taux d'emploi selon l'âge en utilisant des tranches de 10 ans. Cette analyse montre que le taux d'emploi des personnes avec incapacité représente les neuf dixièmes du taux chez les personnes sans incapacité jusqu'à 34 ans. Ce ratio diminue progressivement avec l'âge chez les personnes de 35 ans ou plus. Il passe de 0,8 chez les 35-44 ans à 0,7 chez les 45-54 ans puis à 0,6 chez les 55-64 ans.

LE TAUX D'EMPLOI SELON LA SCOLARITÉ

Selon l'EDTR, les taux d'emploi de la population ayant une incapacité sont inférieurs à ceux de la population sans incapacité pour tous les niveaux de scolarité (Tableau 19). Toutefois, la situation des personnes plus scolarisées ayant une incapacité est nettement plus favorable que celle des personnes peu scolarisées dans la même situation. Chez les personnes avec incapacité ayant une scolarité primaire, le taux d'emploi n'était que de 32,6 % en 2003, soit à peine plus que la moitié du taux chez les personnes sans incapacité. Chez les personnes avec une scolarité secondaire, celles ayant une incapacité affichaient un taux d'emploi qui représentait environ les trois quarts du taux chez les autres personnes. Chez les diplômés universitaires, le taux d'emploi des personnes avec incapacité se rapprochait encore plus de celui des autres personnes.

Tableau 19. Taux d'emploi selon la scolarité et la présence d'une incapacité chez les 16 à 64 ans selon le sexe. Québec, 2003. Source : EDTR (En pourcentage).				
Ensemble des personnes				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
Primaire	32,6	59,0	51,2	0,55
Secondaire	52,9	71,3	67,8	0,74
Collégial / Universitaire	68,9	82,4	79,9	0,84
Total	54,1	75,2	70,9	0,72
Hommes				
Primaire	37,0	68,8	60,3	0,54
Secondaire	64,5	77,7	75,5	0,83
Collégial / Universitaire	65,3	83,9	80,7	0,78
Total	57,2	79,3	75,5	0,72
Femmes				
Primaire	28,6	47,1	41,0	0,61
Secondaire	43,8	64,7	60,3	0,68
Collégial / Universitaire	70,9	80,8	79,1	0,88
Total	51,3	70,9	66,7	0,72

Chez les hommes comme chez les femmes avec incapacité, on observe un lien positif entre le niveau de scolarité et le taux d'emploi. Chez les hommes avec incapacité, ce sont toutefois ceux qui ont complété une scolarité secondaire qui bénéficient d'un taux d'emploi qui se rapproche le plus du taux chez les hommes sans incapacité. Les hommes avec incapacité qui ont fait des études collégiales ou universitaires affichent un taux d'emploi légèrement supérieur. Mais ce taux s'éloigne un peu plus de celui des hommes sans incapacité de scolarité équivalente.

Chez les femmes, la différence la plus faible entre celles qui ont une incapacité et celles qui n'en ont pas se retrouve chez les plus scolarisées. Chez les détentrices d'une scolarité collégiale ou universitaire, le taux d'emploi des femmes ayant une incapacité représente en effet presque les neuf dixièmes du taux des autres femmes. Avec des taux d'emploi beaucoup plus faibles, les

femmes moins scolarisées ayant une incapacité se retrouvent dans une situation nettement moins avantageuse si on les compare aux autres femmes peu scolarisées.

Pour tous les groupes d'âge, les personnes avec incapacité faiblement scolarisées sont nettement désavantagées comparées aux personnes sans incapacité (Tableau 20). Les 16-34 avec incapacité qui n'ont qu'une scolarité primaire affichent ainsi un taux d'emploi de seulement 36,4 % contre 52,1 % chez les autres jeunes peu scolarisés. Chez les jeunes plus scolarisés, les taux d'emplois sont cependant très proches chez les deux groupes. Parmi 35 ans et plus, les personnes moins scolarisées avec incapacité ont également des taux d'emplois nettement plus faibles que ceux des personnes sans incapacité. Chez les 55 à 64 ans ayant une scolarité primaire ou secondaire, les personnes avec incapacité affichent des taux d'emploi qui se situent légèrement au dessus de 20 %, soit la moitié du taux des personnes sans incapacité ayant une scolarité équivalente. Chez les personnes plus scolarisées, le taux d'emploi de celles qui ont une incapacité représente généralement au moins les trois quarts du taux chez les personnes qui n'ont pas d'incapacité.

Tableau 20. Taux d'emploi selon la scolarité et la présence d'une incapacité chez les 16 à 64 ans selon l'âge. Québec, 2003. Source : EDTR (En pourcentage).				
Personnes de 16 à 34 ans				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
Primaire	36,4	52,1	50,0	0,70
Secondaire	63,9	63,5	63,5	1,01
Collégial / Universitaire	80,8	82,3	82,2	0,98
Total	68,1	72,3	71,8	0,94
Personnes de 35 à 54 ans				
Primaire	41,9	73,0	63,6	0,57
Secondaire	61,7	83,2	78,6	0,74
Collégial / Universitaire	73,5	89,2	86,1	0,82
Total	62,8	85,0	80,1	0,74
Personnes de 55 à 64 ans				
Primaire	23,0	46,0	35,8	0,50
Secondaire	20,5	50,4	40,9	0,41
Collégial / Universitaire	41,2	55,1	51,1	0,75
Total	29,4	51,2	43,6	0,57

LE TAUX DE CHÔMAGE

Les données sur le chômage mettent en évidence les difficultés d'intégration en emploi des personnes avec incapacité (Tableau 21). En 2003, ces personnes formaient 28,7 % des chômeurs au Québec alors qu'elles ne représentaient que 20 % de la population âgée de 16 à 64 ans, selon les données de l'EDTR. Leur taux de chômage atteignait alors 11,8 %, soit le double de celui des personnes sans incapacité, qui se situait à 5,9 %, toujours selon les données de l'EDTR⁴⁵.

Globalement, les femmes affichent un taux de chômage inférieur à celui des hommes (Tableaux 22-23). Cet avantage relatif se retrouve également chez les femmes avec incapacité. Leur taux de chômage est en effet une fois et demie plus élevé que celui des femmes sans incapacité alors que chez les hommes avec incapacité, ce taux est presque deux fois et demi le taux observé chez les autres hommes.

Les données selon l'âge montrent que le désavantage relatif des personnes avec incapacité augmente nettement chez les cohortes plus âgées. Chez les plus jeunes, le taux de chômage des personnes avec incapacité représente un peu moins de 1,4 fois celui des personnes sans incapacité. Même si les jeunes avec incapacité affichent des taux d'activité et d'emplois qui se rapprochent de ceux des jeunes sans incapacité, l'analyse des taux de chômage révèle ainsi des difficultés d'intégration en emploi nettement plus importantes chez les jeunes avec incapacité. Les données sur le chômage révèlent par ailleurs des difficultés croissantes de maintien en emploi chez les cohortes plus âgées. Chez les 35-44 ans, le taux de chômage des personnes avec incapacité représente plus du double du taux chez les personnes sans incapacité. Ce ratio s'élève à presque trois chez les 55-64 ans.

Même si le désavantage relatif des personnes avec incapacité augmente avec l'âge chez les deux sexes, on observe des différences sensibles entre les hommes et les femmes. Les jeunes femmes avec incapacité affichent ainsi un taux de chômage légèrement plus élevé que celui des jeunes femmes sans incapacité. Chez les jeunes hommes, le taux de chômage de ceux qui ont une incapacité est plus d'une fois et demie celui des hommes sans incapacité. Les femmes de 35 à 54 ans ayant une incapacité sont également nettement moins désavantagées au plan du chômage, comparées aux hommes du même âge. Chez les personnes de 55 à 64 ans, les hommes et les femmes avec incapacité subissent par contre des taux de chômage qui sont trois fois plus élevés que ceux des hommes et des femmes sans incapacité.

⁴⁵ Selon L'EPLA, le taux de chômage des personnes avec incapacité était de 13,9 % en 2001, soit 1,4 fois le taux observé chez les autres personnes (9,7 %).

Tableau 21. Taux de chômage selon l'âge et la présence d'une incapacité dans la population de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	9,9	7,2	7,5	1,38
35-54 ans	11,5	4,9	6,1	2,35
55-64 ans	15,5	5,3	7,9	2,92
Total	11,8	5,9	6,8	2,0

Tableau 22. Taux de chômage selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les hommes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	12,5	7,8	8,3	1,60
35-54 ans	15,6	5,4	7,2	2,89
55-64 ans	18,2	6,3	9,5	2,89
Total	15,4	6,4	7,9	2,41

Tableau 23. Taux de chômage selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les femmes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	7,5	6,5	6,6	1,15
35-54 ans	7,2	4,4	4,9	1,64
55-64 ans	11,1	3,7	5,5	3,0
Total	7,8	5,2	5,6	1,50

LA DURÉE DU CHÔMAGE

La durée moyenne du chômage est plus élevée chez les personnes ayant une incapacité que chez les autres personnes⁴⁶. En 2003, l'écart entre les deux groupes était de plus de 6 semaines (Tableau 24). On note cependant une différence importante selon le sexe (Tableaux 25-26). À plus de 28 semaines, la durée moyenne du chômage chez les hommes avec incapacité dépasse en effet de dix semaines celle des autres hommes. Bénéficiant d'une durée nettement inférieure, les femmes avec incapacité affichent quant à elles une durée du chômage qui est de moins d'une semaine plus élevée que celle des femmes sans incapacité. Ce phénomène pourrait s'expliquer en partie par le fait que les femmes avec incapacité qui ne réussissent pas à se trouver un emploi se retirent plus rapidement du marché du travail. Cette hypothèse devrait cependant être vérifiée lors d'analyses ultérieures, à partir d'une analyse longitudinale des données de l'EDTR.

⁴⁶ La durée moyenne du chômage mesurée à partir de l'EDTR est inférieure à celle qui peut être mesurée à partir de l'EPA. Dans le cas de l'EDTR, la durée maximale du chômage est plafonnée à 53 semaines alors que cette durée n'est pas limitée dans le cas de l'EPA.

Tableau 24. Durée moyenne du chômage selon l'âge et la présence d'une incapacité dans la population de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En semaines).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Diff. avec / sans
16-34 ans	16,3	14,9	15,1	1,4
35-54 ans	25,4	19,9	21,4	5,5
55-64 ans	29,5	19,4	23,4	10,1
Total	23,3	17,0	18,4	6,3

Tableau 25. Durée moyenne du chômage selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les hommes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En semaines).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Diff. avec / sans
16-34 ans	17,7	15,1	15,4	2,6
35-54 ans	32,8	21,6	24,8	11,2
55-64 ans	34,2	22,0	26,8	12,2
Total	28,4	17,9	20,1	10,5

Tableau 26. Durée moyenne du chômage selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les femmes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En semaines).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Diff. avec / sans
16-34 ans	14,6	14,6	14,6	0,0
35-54 ans	16,9	17,8	17,6	- 0,9
55-64 ans	21,5	14,9	17,5	6,6
Total	16,8	15,9	16,1	0,9

On observe également des différences importantes selon l'âge. Chez les 16-34 ans, la durée du chômage chez les personnes ayant une incapacité n'est ainsi que d'une semaine et demie plus longue que chez les personnes du même âge sans incapacité. Mais cette différence s'élève à cinq semaines et demie chez les 35-54 ans et à plus de dix semaines chez les 55-64 ans.

Quel que soit leur âge, les femmes ayant déclaré une incapacité bénéficient de durées de chômage plus faibles que les hommes. Chez les femmes de 54 ans ou moins, celles qui ont une incapacité affichent des durées semblables à celles des femmes sans incapacité, avec même une durée légèrement inférieure chez les femmes de 35 à 54 ans. Chez les plus âgées, la durée du chômage de celles qui ont une incapacité est par contre six semaines et demie plus longue que chez les femmes sans incapacité. Chez les hommes, l'écart entre les durées chez les personnes avec ou sans incapacité augmente très fortement dès 35 ans, dépassant onze semaines chez les 35-54 ans et douze semaines chez les 55-64 ans.

4. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Ce chapitre compare les caractéristiques de l'emploi chez les personnes avec et sans incapacité à partir des données de l'EDTR. La comparaison porte sur l'importance relative de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total, la répartition des personnes selon le secteur d'activité et la catégorie professionnelle, le salaire horaire moyen et le taux de syndicalisation. La dernière section analyse la participation à des activités de formation reliées à l'emploi, à partir des données de l'Enquête sur la formation et l'éducation des adultes (EEFA).

LA PART DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL DANS L'EMPLOI TOTAL

Les données sur la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total ont de quoi surprendre à première vue. On aurait pu s'attendre à ce que les personnes ayant une incapacité se retrouvent plus souvent dans des emplois à temps partiel à cause du désavantage lié à leur incapacité. Or, si l'on examine l'ensemble des 16-64 en 2003, on observe au contraire que la part du temps partiel dans l'emploi total des personnes avec incapacité est inférieure à celle qu'on observe chez les personnes sans incapacité (Tableau 27).

Tableau 27. Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les personnes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	21,6	24,8	24,5	0,87
35-54 ans	13,1	12,4	12,5	1,06
55-64 ans	22,0	19,8	20,4	1,11
Total	16,7	18,3	18,0	0,92

Tableau 28. Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les hommes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	11,8	18,4	18,8	0,64
35-54 ans	4,3	5,2	5,1	0,83
55-64 ans	9,9	12,7	12,0	0,78
Total	7,3	11,4	10,8	0,64

Tableau 29. Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les femmes de 16 à 64 ans. EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	30,9	32,3	32,1	0,96
35-54 ans	21,7	20,4	20,7	1,06
55-64 ans	43,3	30,1	33,1	1,44
Total	26,8	26,2	26,3	1,02

L'examen des données selon le sexe montre que ce phénomène est lié à la situation chez les hommes avec incapacité, où la part du temps partiel dans l'emploi total est nettement plus basse que celle observée chez les autres hommes (Tableaux 28-29). Chez les femmes cependant, la part du temps partiel dans l'emploi total est à peu près la même dans les deux cas.

Si l'on examine les données selon l'âge, on constate que la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total des jeunes est plus faible chez les personnes ayant une incapacité. Cela est lié surtout à la situation chez les jeunes hommes, où l'emploi à temps partiel est beaucoup moins fréquent chez ceux qui ont une incapacité. Chez les jeunes femmes, la part de l'emploi à temps partiel est également plus faible chez celles qui ont déclaré une incapacité, quoique de façon modeste. Le poids plus élevé de l'emploi à temps partiel chez les jeunes sans incapacité peut s'expliquer en partie par le fait qu'une plus forte proportion d'entre eux poursuivent des études⁴⁷.

Chez les 35-54 ans, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total est un peu plus élevée chez les personnes avec incapacité. Cela est dû à la situation chez les femmes de cet âge, où l'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les personnes ayant une incapacité. La situation est cependant inversée chez les hommes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ceux qui déclarent une incapacité se retrouvent plus souvent dans des emplois appartenant à des secteurs d'activité qui offrent peu de possibilités d'emploi à temps partiel.

Chez les 55-64, l'emploi à temps partiel est également plus fréquent chez les personnes avec incapacité. Encore ici, ce phénomène est lié à la situation chez les femmes, où la part du temps partiel dans l'emploi total chez les personnes avec incapacité représente près d'une fois et demie la part observée chez les personnes sans incapacité. Chez les hommes du même âge, l'emploi à temps partiel est au contraire plus élevé chez ceux n'ayant pas déclaré d'incapacité.

Cela pourrait s'expliquer par le fait que chez les hommes avec incapacité, on retrouve une proportion importante d'hommes en fin de carrière dans des emplois liés à des secteurs d'activité où l'emploi à temps partiel est marginal et où les possibilités de réduction du temps de travail sont rares. Le fait d'avoir une incapacité ne les amène vraisemblablement pas, dans la majorité des cas, à changer d'emploi pour travailler à temps partiel. Cela les obligerait en effet à changer de secteur d'activité et accepter des salaires souvent plus faibles. La solution pour plusieurs hommes

⁴⁷ Chez les jeunes sans incapacité, 51,6 % affirment travailler à temps partiel parce qu'ils poursuivent des études. Cette proportion n'est que de 37,3 % chez les jeunes ayant déclaré une incapacité.

consisterait alors plutôt à se retirer du marché du travail, surtout s'ils peuvent bénéficier de conditions avantageuses en matière de préretraite.

LA RÉPARTITION DES PERSONNES EN EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les personnes qui déclarent une incapacité sont surreprésentées dans certains secteurs d'activité (Tableau 30). Les plus fortes surreprésentations se retrouvent dans le secteur de la foresterie, pêches, mines, extraction de pétrole et de gaz, dans le secteur de la gestion d'entreprises et des services administratifs ainsi que dans les autres services. On note également une surreprésentation des personnes avec incapacité dans la construction, dans le transport et l'entreposage de même que dans les soins de santé et assistance sociale.

Tableau 30. Répartition des personnes en emploi selon la présence d'une incapacité et le secteur d'activité. Québec 2003. Source : EDTR. (En pourcentage)					
	Avec incapacité	Sans incapacité	Total	Ratio avec /sans	% 55-64 ans ⁴⁸
Agriculture	-	-	-	-	-
Foresterie, pêche, mines, pétrole, gaz	2,7	1,5	1,7	1,77	11,5
Services publics	-	-	-	-	-
Construction	6,0	4,9	5,0	1,24	14,1
Fabrication	16,4	15,9	16,0	1,03	10,1
Commerce	12,5	15,2	14,8	0,82	9,4
Transport et entreposage	4,4	3,4	3,6	1,28	13,7
Finance, assurance, immob. location	3,1	5,6	5,2	0,56	13,1
Services prof. scient. et technique	5,0	6,6	6,4	0,76	8,0
Gestion d'entreprise. Serv. administratifs.	5,8	3,7	4,0	1,56	13,7
Services d'enseignement	6,4	7,1	7,0	0,90	12,7
Soins de santé et assistance sociale	13,4	11,8	12,0	1,14	11,5
Information, culture et loisir	3,8	5,0	4,8	0,76	7,2
Hébergement et restauration	5,8	6,5	6,4	0,89	6,0
Autres services	7,0	4,5	4,9	1,56	13,7
Administration publique	6,0	5,9	5,9	1,02	9,0
Total	100	100	100	1,00	10,6

⁴⁸ Données tirées de l'Enquête sur la population active pour l'année 2003.

Dans tous ces secteurs, la surreprésentation de personnes ayant déclaré une incapacité peut s'expliquer au moins en partie par la proportion relativement élevée des personnes âgées de 55 à 64 ans dans la main-d'œuvre. Nous avons vu en effet plus haut que le taux d'incapacité augmente avec l'âge et que cette hausse est liée à certaines formes d'incapacité liées au vieillissement, notamment celles qui touchent à l'agilité, à la mobilité ou à la douleur, de même que celles qui touchent à l'audition et à la vision.

On doit noter cependant que deux secteurs où la main-d'œuvre comprend une forte proportion de personnes âgées de 55 à 64 ans affichent pourtant une sous-représentation de personnes avec incapacité : le secteur des finances, de l'assurance, de l'immobilier et de la location de même que les services d'enseignement. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que, dans ces secteurs, les personnes ayant une incapacité décident plus souvent qu'ailleurs de se retirer du marché du travail. Il se peut également qu'elles soient moins nombreuses à déclarer une incapacité physique parce que celle-ci a moins de conséquences sur leur capacité de travail que dans des secteurs d'activités plus exigeants physiquement. Des recherches plus avancées seraient nécessaires afin de vérifier ces hypothèses.

LA RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

On peut voir au tableau 31 que les personnes avec incapacité sont surreprésentées dans certaines catégories professionnelles. Leur poids relatif est notamment élevé dans certaines professions où l'on retrouve une proportion élevée de personnes âgées de 55 à 64 ans : personnel de soutien familial et de garderie, personnel d'hébergement, voyage, sports et loisir, métiers de la construction, transport et conducteurs d'équipement lourd et professions propres au secteur primaire.

On remarque cependant quelques professions où les personnes avec incapacité sont relativement peu nombreuses malgré une présence assez forte des 55 à 64 ans : cadres supérieurs et autres cadres, personnel en finance, secrétariat et administration et finalement enseignants.

Tableau 31. Répartition des personnes en emploi selon la présence d'une incapacité et la profession. Québec 2003. Source : EDTR. (En pourcentage)					
	Avec incapacité	Sans incapacité	Total	Ratio avec/sans	% 55-64 ans
Cadres supérieurs et autres cadres	6,8	7,9	7,7	0,86	13,1
Professionnels gestion affaires et finances	-	-	-	-	-
Personnel finance secrétariat administration	3,0	5,4	5,0	0,54	13,1
Personnel bureau (incluant supervision)	9,0	8,4	8,5	1,07	8,8
Sciences naturelles et appliquées	4,9	7,2	6,8	0,68	5,0
Professionnels soins santé et sc. infirmières	-	-	-	-	-
Personnel technique et soutien en santé	4,0	3,2	3,3	1,23	9,8
Sciences sociales, adm. publique et religion	2,8	2,7	2,7	1,05	8,0
Enseignants	3,5	4,1	4,0	0,86	12,2
Arts, culture, sport et loisirs	3,8	4,1	4,0	0,94	9,2
Personnel vente/achats en gros, assur. imm.	-	-	-	-	-
Vendeurs, commis, caissiers (vente détail)	4,1	6,7	6,3	0,61	7,2
Chefs et personnel services aliments boisson	3,7	3,7	3,7	1,0	5,6
Personnel des services de protection	-	-	-	-	-
Personnel soutien familial et garderie	3,0	1,8	2,0	1,70	18,8
Personnel hébergement, voyages, sport, loisir	12,1	9,0	9,5	1,34	11,4
Entrepreneurs, contremaitres métiers, trans.	-	-	-	-	-
Métiers de la construction	3,0	1,8	2,0	1,70	14,6
Autres métiers	5,6	5,4	5,5	1,04	11,3
Transport et conducteurs d'équipement lourd	4,4	3,3	3,5	1,32	17,9
Aides de soutien des métiers, manœuvres	-	-	-	-	-
Professions propres au secteur primaire	4,7	3,4	3,6	1,40	12,7
Surveillants, conducteurs, monteurs fabrication	7,7	6,9	7,0	1,12	9,7
Manœuvres fabrication et utilité publique	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	1,00	10,6

LE SALAIRE HORAIRE MOYEN

Pour l'ensemble de la population âgée de 16 à 64 ans, les salaires horaires moyens sont assez comparables chez les personnes avec ou sans incapacité (Tableau 32). Contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre, le salaire des personnes avec incapacité (18,26 \$) est légèrement plus élevé que celui des personnes sans incapacité (17,81 \$). Ce léger avantage est lié à ce qu'on observe chez les 55-64 ans, où le salaire horaire des personnes avec incapacité est d'un dollar supérieur à celui des autres personnes.

Les hommes et les femmes se différencient nettement quant à la relation entre la présence d'une incapacité et le taux de salaire horaire (Tableaux 33-34). Chez l'ensemble des hommes de 16 à 64 ans, on observe ainsi un salaire horaire légèrement plus élevé chez ceux qui ont déclaré une incapacité. Ce léger avantage s'explique par ce qu'on observe chez les 16 à 34 ans, où ceux qui ont une incapacité ont un salaire horaire sensiblement plus élevé que chez les autres jeunes hommes. Chez les hommes plus âgés, ceux qui ont une incapacité affichent cependant un salaire horaire inférieur à ceux qui n'en n'ont pas. La différence dépasse deux dollars chez les hommes de 35 à 54 ans.

Les femmes ayant déclaré une incapacité bénéficient pour leur part d'un salaire horaire qui est de presque un dollar supérieur à celui des autres femmes. L'analyse selon l'âge révèle cependant une situation bien différente de celles des hommes. Contrairement à ce qu'on observe chez eux, les jeunes femmes avec incapacité ont ainsi un salaire horaire sensiblement inférieur à celui des autres femmes du même âge. Par contre, les femmes plus âgées qui ont déclaré une incapacité bénéficient de salaires horaires supérieurs à celui des femmes sans incapacité. La différence entre les deux groupes est particulièrement marquée chez les femmes de 55 à 64 ans. Nous n'avons pas pour le moment d'explication sur ces phénomènes.

Tableau 32. Salaire horaire moyen selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les personnes de 16 à 64 ans. Québec, EDTR 2003 (En dollars).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Diff. avec/sans
16-34 ans	14,11	14,23	14,22	-0,12
35-54 ans	19,63	20,74	20,54	-1,11
55-64 ans	21,09	20,12	20,34	0,97
Total	18,26	17,81	17,88	0,45

Tableau 33. Salaire horaire moyen selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les hommes de 16 à 64 ans. Québec, EDTR 2003 (En dollars).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Diff. avec/sans
16-34 ans	15,83	15,13	15,19	0,70
35-54 ans	20,68	22,88	22,53	-2,20
55-64 ans	21,86	22,31	22,20	-0,45
Total	19,50	19,36	19,38	0,14

Tableau 34. Salaire horaire moyen selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les femmes de 16 à 64 ans. Québec, EDTR 2003 (En dollars).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Diff. avec/sans
16-34 ans	12,51	13,22	13,14	-0,71
35-54 ans	18,71	18,45	18,50	0,26
55-64 ans	20,01	17,45	18,01	1,56
Total	17,06	16,09	16,24	0,97

LE TAUX DE SYNDICALISATION

Selon l'EDTR, les personnes de 16 à 64 ans ayant déclaré une incapacité affichaient un taux de syndicalisation égal à celui des personnes sans incapacité en 2003 (Tableau 35). Cette égalité cache toutefois quelques différences si l'on compare les hommes et les femmes (Tableaux 36-37). On constate ainsi que le taux de syndicalisation des hommes avec incapacité était dans son ensemble inférieur à celui des hommes sans incapacité. La situation contraire peut être observée chez les femmes, le taux de syndicalisation étant plus élevé chez celles qui ont déclaré une incapacité.

On note également des différences sensibles selon l'âge. Chez les plus jeunes, le taux de syndicalisation est ainsi plus faible chez les personnes avec incapacité que chez les autres personnes du même âge. Il en est de même chez les 55-64 ans, où la différence entre les taux est encore plus grande. Chez les 35-44 ans, la proportion de personnes syndiquées est cependant presque la même, que les personnes aient une incapacité ou non.

Chez les plus jeunes et les plus âgés, les hommes et les femmes ayant déclaré une incapacité affichent des taux de syndicalisation inférieurs à ceux des personnes sans incapacité. Les femmes de 35 à 54 ans se distinguent cependant nettement des autres groupes. Celles qui ont une incapacité bénéficient en effet d'un taux de syndicalisation supérieur à celui des femmes du même âge sans incapacité.

Tableau 35. Taux de syndicalisation selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les personnes de 16 à 64 ans. Québec, EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	29,4	32,2	31,9	0,91
35-54 ans	44,2	44,4	44,3	1,00
55-64 ans	38,0	44,8	43,2	0,85
Total	39,0	39,0	39,0	1,00

Tableau 36. Taux de syndicalisation selon l'âge et la présence d'une incapacité chez les hommes de 16 à 64 ans. Québec, EDTR 2003 (En pourcentage).				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	31,3	33,1	32,9	0,95
35-54 ans	43,8	48,1	47,4	0,91
55-64 ans	38,5	44,7	43,1	0,86
Total	39,3	41,1	40,8	0,96

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-34 ans	27,7	31,2	30,8	0,89
35-54 ans	44,6	40,5	41,3	1,10
55-64 ans	37,3	44,9	43,2	0,83
Total	38,8	36,8	37,1	1,06

LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE FORMATION

L'Enquête sur la formation et l'éducation des adultes (EEFA) permet de mesurer la participation des personnes âgées de 25 à 64 ans à des activités de formation, en distinguant celles qui sont liées à l'emploi et celles qui sont suivies par intérêt personnel. Selon cette enquête, le taux global de formation⁴⁹ des personnes en emploi âgées de 25 à 64 ans avec incapacité est inférieur à celui des personnes sans incapacité (Tableaux 38-40). En 2002, environ six personnes sur dix avec incapacité avaient suivi une formation contre sept sur dix chez les personnes sans incapacité. Le taux global de formation était légèrement supérieur chez les femmes que chez les hommes avec ou sans incapacité.

	Avec incapacité	Sans incapacité	Total	Ratio avec /sans
Taux global de formation	59,0	70,4	69,8	0,84
Formation liée à l'emploi	56,4	67,7	67,0	0,83
Formation formelle liée à l'emploi	19,0	32,8	32,0	0,58
Formation parrainée par l'employeur	12,7	26,4	25,6	0,48

	Avec incapacité	Sans incapacité	Total	Ratio avec /sans
Taux global de formation	57,6	69,0	68,3	0,83
Formation liée à l'emploi	52,1	57,3	57,0	0,91
Formation formelle liée à l'emploi	18,4	30,6	29,9	0,60
Formation parrainée par l'employeur	10,2	24,6	23,8	0,41

⁴⁹ Le taux global de formation couvre autant les activités de formation suivies par intérêt personnel que les activités de formation reliées au travail.

Tableau 40. Taux de formation chez les femmes en emploi de 25 à 64 ans. Québec EEFA 2002. (En pourcentage)				
	Avec incapacité	Sans incapacité	Total	Ratio avec /sans
Taux global de formation	60,4	72,2	71,5	0,84
Formation liée à l'emploi	44,4	53,8	53,3	0,83
Formation formelle liée à l'emploi	19,7	35,4	34,5	0,56
Formation parrainée par l'employeur	15,5	28,5	27,6	0,54

Que les personnes aient une incapacité ou non, les taux de formation reliée à l'emploi⁵⁰ étaient légèrement inférieurs au taux global. Le taux chez les personnes avec incapacité représentait environ les quatre cinquièmes du taux chez les personnes sans incapacité. Contrairement au taux global, les femmes sont ici dans leur ensemble désavantagées si on les compare aux hommes. Celles qui ont une incapacité se retrouvent avec un taux de formation relié à l'emploi nettement plus faible que les hommes dans la même situation ou que les femmes sans incapacité.

La participation à des activités de formation formelle reliée à l'emploi est beaucoup moins importante dans l'ensemble de la population en emploi. En 2002, un peu moins du tiers des personnes en emploi bénéficiaient de ce type de formation contre les deux tiers pour l'ensemble de la formation reliée à l'emploi. Chez les personnes avec incapacité, moins de 20 % ont participé à des activités de formation formelle reliée à l'emploi. Qu'elles aient une incapacité ou non, les femmes se retrouvent ici avec un léger avantage si on les compare aux hommes dans la même situation.

La formation formelle parrainée par un employeur⁵¹ a bénéficié à un peu plus de 25 % de la population en emploi âgée de 25 à 64 ans en 2002. Les personnes avec incapacité sont ici très nettement désavantagées. À seulement 12,7 %, leur taux de formation parrainé par l'employeur représente moins de la moitié du taux chez les personnes sans incapacité. Qu'elles aient une incapacité ou non, les taux chez les femmes sont supérieurs à ceux des hommes. Cet avantage est particulièrement net chez les femmes avec incapacité si on les compare aux hommes dans la même situation.

⁵⁰ La formation reliée à l'emploi comprend à la fois des activités formelles (activités de formation avec un contenu structuré, données par un formateur, avec reconnaissance officielle), qu'informelles (activités d'autoformation par divers moyens).

⁵¹ La formation est parrainée par l'employeur si elle planifiée, réalisée ou soutenue de quelque façon par celui-ci (paiement des frais de cours, libération de l'employé pendant les heures de travail, etc.).

5. DIFFICULTÉS ET BESOINS DES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Ce chapitre délaisse l'analyse comparative sur la situation des personnes avec ou sans incapacité pour une analyse portant spécifiquement sur les personnes avec incapacité, à partir des données tirées de l'EPLA de 2001. Après avoir présenté le taux d'emploi selon la gravité et la nature de l'incapacité, il examine quelques données sur les changements passés d'emploi, de genre ou de quantité de travail chez les personnes en emploi. Des données seront également présentées sur les besoins de services ou d'aménagement adapté chez les personnes en emploi. Les deux sections suivantes portent sur les limitations au travail chez les personnes en chômage et les personnes inactives, de même que sur leurs besoins de services ou d'aménagement adapté si elles occupaient un emploi.

LE TAUX D'EMPLOI SELON LA GRAVITÉ ET LE TYPE D'INCAPACITÉ

Les données de l'EPLA montrent que le taux d'emploi diminue nettement avec la gravité de l'incapacité (Tableau 41). Chez les personnes de 15 à 64 ans avec une incapacité légère, un peu plus de la moitié occupaient un emploi en 2001. Chez les personnes avec incapacité modérée, quatre sur dix avaient alors un emploi. Cette proportion tombe à seulement deux sur dix chez les personnes avec une incapacité grave ou très grave.

Gravité de l'incapacité	Taux d'emploi
Légère	52,1
Modérée	40,2
Grave / très grave	21,8
Ensemble	34,8

Le taux d'emploi par ailleurs selon la nature de l'incapacité (Tableau 42). Le taux d'emploi le plus bas se retrouve chez les personnes qui présentent une incapacité reliée à la parole. Seulement une personne sur quatre avec ce type d'incapacité avait un emploi en 2001. Les personnes ayant une incapacité non physique présentent le deuxième taux d'emploi le plus bas, suivies de près par les personnes dont l'incapacité est liée à l'agilité. Les personnes dont l'incapacité était liée à la mobilité avaient un taux d'emploi un peu plus élevé. Seulement trois personnes sur dix ayant ce type d'incapacité occupaient cependant un emploi en 2001.

⁵² Institut de la statistique du Québec. P. 99 (Tableau 3.49).

Tableau 42. Taux d'emploi selon la nature de l'incapacité chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité. Québec, EPLA, 2001 (En pourcentage) ⁵³		
Type d'incapacité	Taux d'emploi chez les personnes présentant ou non un type d'incapacité	
	Ont ce type d'incapacité	N'ont pas ce type d'incapacité
Parole	24,7	36,6
Mobilité	30,1	45,8
Agilité	28,6	45,6
Incapacité non physique	27,0	39,3
Ensemble	34,8	

LES CHANGEMENTS D'EMPLOI, DE GENRE OU DE QUANTITÉ DE TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN EMPLOI EN RAISON DE L'INCAPACITÉ

L'EPLA permet de voir dans quelle mesure les personnes en emploi avec incapacité ont déjà dû changer d'emploi, de genre de travail ou alors ont dû modifier la quantité de travail en raison de leur état (Tableau 43)⁵⁴. Globalement, plus de la moitié des personnes avec incapacité qui étaient en emploi au moment de l'enquête ont déjà dû changer d'emploi ou ont déjà dû modifier la quantité de travail à cause de leur état. Les proportions sont très semblables chez les hommes et les femmes.

L'examen des données selon l'âge révèle une donnée surprenante puisque les personnes en emploi de 55 à 64 ans sont proportionnellement moins nombreuses à avoir été dans ces situations. Cela pourrait être dû au fait que ces personnes sont plus souvent touchées par des incapacités liées au vieillissement, qui ont peut être moins de répercussions sur les changements d'emploi, de genre ou de quantité de travail chez les travailleurs expérimentés. Chez les personnes plus âgées, la présence d'une incapacité significative peut cependant entraîner le devancement de l'âge de la retraite.

⁵³ Institut de la statistique du Québec. P. 99 (Figure 3.16). La catégorie « Incapacité non physique » regroupe les difficultés d'apprentissage, la déficience intellectuelle, les troubles de mémoire, les limitations d'activités liées à un état émotif, psychologique ou psychiatrique ainsi que les incapacités de type inconnu.

⁵⁴ Institut de la Statistique du Québec. Enquête sur la participation et les limitations d'activités (2001). Compendium de tableaux. 2006. Tableaux 11.18-11.20 (p. 624-627).

Tableau 43. Proportion de personnes en emploi avec incapacité ayant changé d'emploi ou ayant dû modifier le genre ou quantité de travail à cause de leur état, selon le sexe et l'âge Personnes de 15 à 64 ans. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Selon le sexe	
Hommes	54,5
Femmes	55,9
Selon l'âge	
15-34 ans	48,7
35-54 ans	49,2
55-64 ans	40,9
Total	55,1

Le tableau 44 présente les données selon la gravité de l'incapacité. Il permet de voir que la proportion de personnes ayant dû changer d'emploi ou ayant dû modifier le genre ou la quantité de travail augmente avec la gravité de l'incapacité. Un peu moins de la moitié des personnes qui ont une incapacité légère ou modérée ont déclaré s'être retrouvées dans de telles situations par le passé. Cette proportion s'élève à sept personnes sur dix chez celles qui ont une incapacité grave ou très grave.

Tableau 44. Proportion de personnes en emploi avec incapacité ayant changé d'emploi ou ayant dû modifier le genre ou la quantité de travail à cause de leur état, selon la gravité de l'incapacité Personnes de 15 à 64 ans. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Gravité de l'incapacité	Proportions
Légère	46,2
Modérée	52,9
Grave / très grave	69,7
Total	55,0

LES BESOINS DE SERVICES OU D'AMÉNAGEMENT ADAPTÉ EN MILIEU DE TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN EMPLOI

Toujours selon l'EPLA, plus de la moitié des personnes avec incapacité qui occupent un emploi ont des besoins de services ou d'aménagement adapté en milieu de travail (Tableau 45)⁵⁵. Parmi ces

⁵⁵ Ibid, tableaux 11.22-11.24 (p. 628-630). Parmi les services possibles, le questionnaire de l'EPLA mentionne la redéfinition des tâches, un horaire plus flexible ou une réduction du temps de travail, un soutien humain ou technique. Les personnes sont par ailleurs amenées à préciser le genre d'aménagement adapté dont elles ont besoin : mains courantes ou rampes d'accès, stationnement approprié, ascenseurs, poste de travail, toilettes ou

personnes, 68,1 % ont affirmé que leur besoins étaient tous comblés dans leur emploi actuel tandis que 31,9 % ont dit qu'elles avaient au moins un besoin non comblé⁵⁶.

Proportionnellement, plus de femmes que d'hommes ont exprimé de tels besoins. On remarque par ailleurs que la proportion de personnes ayant ces besoins est la plus élevée chez les personnes âgées de 35 à 54 ans. La proportion la plus faible se retrouve chez les 55-64 ans. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les personnes appartenant à ce groupe d'âge qui ont une incapacité pouvant rendre le travail plus difficile sont beaucoup plus nombreuses à avoir quitté le marché du travail. Celles qui sont demeurées en emploi ont peut-être une incapacité qui ne demande pas de services ou d'aménagement adapté.

Tableau 45. Proportion de personnes en emploi avec incapacité ayant besoin de services ou d'aménagement adapté en milieu de travail, selon le sexe et l'âge. Personnes de 15 à 64 ans. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Selon le sexe	
Hommes	50,3
Femmes	57,9
Selon l'âge	
15-34 ans	49,7
35-54 ans	57,4
55-64 ans	44,0
Total	53,8

La proportion de personnes en emploi ayant des besoins de services ou d'aménagement adapté croît fortement selon la gravité de l'incapacité (Tableau 46). Ainsi le tiers des personnes avec incapacité légère qui occupent un emploi ont exprimé ces besoins. Un peu plus de la moitié des personnes avec incapacité modérée sont dans la même situation tandis que huit personnes sur dix éprouvent de tels besoins chez celles qui ont une incapacité grave ou très grave.

Tableau 46. Proportion de personnes en emploi avec incapacité ayant besoin de services ou d'aménagement adapté en milieu de travail, selon la gravité de l'incapacité Personnes de 15 à 64 ans. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Gravité de l'incapacité	Proportions
Légère	33,7
Modérée	52,8
Grave / très grave	80,5
Total	54,0

moyens de transport adaptés. Pour chaque type de besoin, on demande si des services ou aménagement sont disponibles. Les données disponibles regroupent tous ces besoins.

⁵⁶ Ibid, tableau 11.26 (p. 632). Les données disponibles ne permettent pas de voir dans quelle mesure cette proportion varie selon l'âge et le sexe.

LES LIMITATIONS SUR LE PLAN DU TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN CHÔMAGE ET LES PERSONNES INACTIVES

L'EPLA permet de voir dans quelle mesure les personnes en chômage et les personnes inactives qui ne sont pas dans l'incapacité de travailler estiment que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient effectuer (Tableau 47). Chez l'ensemble des 15 à 64 ans, 78,9 % des personnes en chômage et 85 % des personnes inactives se retrouvent dans cette situation.

Chez ces personnes inactives, les proportions sont comparables chez les hommes et les femmes⁵⁷. On observe cependant des différences significatives selon l'âge. La plus forte proportion de personnes affirmant être limitées sur le plan du travail se retrouve ainsi chez les 35 à 54 ans. Viennent ensuite les 15-34 ans et les 55-64 ans. La proportion relativement faible de personnes plus âgées qui déclarent avoir des limitations sur le plan du travail s'explique peut-être par le fait qu'on y retrouve une plus forte proportion de personnes qui ne désirent pas travailler et qui ne considèrent pas cette éventualité.

Tableau 47. Proportion de personnes inactives de 15 à 64 ans qui estiment que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient effectuer, selon l'âge. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Selon le sexe	
Hommes	84,8
Femmes	85,1
Selon l'âge	
15-34 ans	85,7
35-54 ans	92,3
55-64 ans	75,0
15-64 ans	85,0

Les données de l'enquête montrent également que la proportion de personnes inactives limitées sur le plan du travail augmente fortement avec la gravité de l'incapacité (tableau 48)⁵⁸. Ainsi, parmi les personnes inactives ayant une incapacité légère, six personnes sur dix estiment que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient effectuer. Chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave, neuf personnes sur dix estiment être limitées à cet égard.

⁵⁷ Les données colligées selon l'âge et le sexe ne sont pas disponibles chez les personnes en chômage.

⁵⁸ ISQ, Compendium, op.cit., tableaux 11.50-11.52, p. 656-658.

Tableau 48. Proportion de personnes inactives de 15 à 64 ans qui estiment que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient effectuer, selon la gravité de l'incapacité Personnes. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Gravité de l'incapacité	Proportions
Légère	65,1
Modérée	81,8
Grave / très grave	94,4
Total	85,0

LES BESOINS DE SERVICES OU D'AMÉNAGEMENT ADAPTÉ EN MILIEU DE TRAVAIL CHEZ LES PERSONNES EN CHÔMAGE ET LES PERSONNES INACTIVES

Parmi les personnes en chômage, sept personnes sur dix estiment qu'elles auraient besoin de service ou d'aménagement adapté pour travailler (Tableau 49). La proportion est un peu plus élevée chez les femmes⁵⁹.

Tableau 49. Proportion de personnes en chômage de 15 à 64 ans qui estiment avoir besoin de services ou d'aménagement adapté pour travailler, selon le sexe. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Hommes	63,5
Femmes	74,4
Total	68,5

Parmi les personnes inactives avec incapacité, on observe une proportion un peu plus faible de personnes qui affirment avoir besoin de service ou d'aménagement adapté que chez les personnes en chômage. En effet, un peu moins des deux tiers estiment qu'elles auraient de tels besoins pour travailler (Tableau 50). Comme chez les personnes en chômage, la proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Elle est par ailleurs plus élevée chez les cohortes les plus jeunes. Cette observation s'explique vraisemblablement par le fait qu'on retrouve une plus forte proportion de personnes qui sont prêtes à considérer une éventuelle participation au marché du travail chez les plus jeunes

⁵⁹ Ibid, tableau 11.37, p. 643. Les données disponibles ne permettent pas de distinguer selon l'âge.

Tableau 50. Proportion de personnes inactives de 15 à 64 ans qui estiment avoir besoin de services ou d'aménagement adapté pour travailler, selon le sexe et l'âge. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Selon le sexe	
Hommes	56,3
Femmes	68,6
Selon l'âge	
15-34 ans	74,9
35-54 ans	68,4
55-64 ans	51,9
Total	62,8

La proportion de personnes inactives qui déclarent avoir de tels besoins augmente en outre selon la gravité de l'incapacité⁶⁰ (Tableau 51). Parmi les personnes ayant une incapacité légère, un peu plus de la moitié estiment qu'elles auraient besoin de services ou d'aménagement adapté pour travailler. Parmi les personnes ayant une incapacité grave ou très grave, sept sur dix estiment qu'elles auraient de tels besoins pour travailler.

Tableau 51. Proportion de personnes inactives de 15 à 64 ans qui estiment avoir besoin de services ou d'aménagement adapté pour travailler, selon la gravité de l'incapacité. EPLA 2001. (En pourcentage)	
Gravité de l'incapacité	Proportions (%)
Légère	52,0
Modérée	55,9
Grave / très grave	69,6
Total	62,8

⁶⁰ Ibid, tableau 11.53, p. 659.

CONCLUSION

Cette étude avait pour but de mieux connaître la situation de la population avec incapacité sur le marché du travail, afin d'appuyer les travaux d'élaboration de la Stratégie québécoise pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et de jeter les bases pour un suivi au cours des années à venir.

Parmi les différentes sources de données disponibles, l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* de Statistique Canada a été privilégiée pour soutenir l'élaboration de la Stratégie. Cette enquête ne permet pas de cerner de façon étroite la population handicapée, telle que définie dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Dans le cadre de cette loi, une personne handicapée est « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Or, l'EDTR ne permet pas de qualifier la gravité de l'incapacité ni d'identifier aussi bien que d'autres enquêtes la population dont l'incapacité est « persistante », puisqu'elle ne pose pas de question sur la durée prévisible de l'incapacité.

Malgré ces lacunes, certaines raisons ont milité en faveur de l'EDTR pour soutenir l'élaboration de la stratégie. Premièrement, l'autre enquête permettant de tracer un profil nuancé de la participation au marché du travail, l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)*, repose sur une méthodologie qui sous-estime les incapacités légères. Deuxièmement, l'EDTR est réalisée annuellement, ce qui permettra de suivre de près l'évolution de cette population au cours des années à venir. Pour sa part, l'EPLA est réalisée sur une base quinquennale et la diffusion de ses données est soumise à des conditions qui en retardent l'analyse. Troisièmement, l'EDTR a pour avantage de permettre une analyse à la fois transversale et longitudinale, permettant ainsi de répondre à des questions touchant au cheminement des personnes sur le marché du travail.

De nature transversale, la présente étude a surtout reposé sur une analyse comparée de la participation au marché du travail chez les personnes avec ou sans incapacité, à partir des données de l'EDTR sur la population âgée de 16 à 64 ans. Ces données portent sur certaines caractéristiques sociodémographiques et sur la situation des personnes avec ou sans incapacité sur le marché du travail au cours de l'année 2003. Afin de nuancer l'analyse, quelques données de l'EPLA de 2001 ont aussi été présentées, portant notamment sur la gravité et le type d'incapacité chez les personnes âgées de 16 à 64 ans, de même que sur les besoins de services et d'aménagement adapté en milieu de travail. Certaines données sur la participation des personnes en emploi âgées de 25 à 64 ans à des activités de formation au cours de 2002 ont également été présentées. Elles étaient tirées de l'*Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA)*.

Selon l'EDTR, le taux d'incapacité chez les 16-64 ans atteint 20,3 %. Légèrement plus élevé chez les femmes, ce taux augmente fortement avec l'âge. La structure d'âge de la population avec incapacité est ainsi nettement plus élevée que celle de la population sans incapacité. Affichant un taux d'incapacité de seulement 6,6 % chez la population âgée de 16 à 64 ans, l'EPLA nous a

permis de voir que la hausse du taux d'incapacité chez les cohortes plus âgées s'explique par la forte progression de certains types d'incapacité, notamment celles qui sont liées à l'agilité, à la mobilité et à la douleur, de même que celles qui sont liées à l'audition et à la vision. Même en limitant l'analyse à la population de moins de 65 ans, nous avons constaté également une forte hausse des incapacités modérées ou graves avec l'âge. Chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, près d'une personne sur quinze souffre ainsi d'une incapacité grave ou très grave, qui rend nettement plus difficile la participation au marché du travail.

Nous avons vu par ailleurs que la scolarité des personnes avec incapacité est nettement plus faible que celle des personnes sans incapacité. Ce désavantage est lié en partie à la structure d'âge plus élevé de la population avec incapacité. Ce facteur n'explique pas tout cependant puisque, pour tous les groupes d'âge, on observe une scolarisation plus faible des personnes avec incapacité. Même chez les 16-34 ans, on retrouve ainsi plus de personnes n'ayant complété qu'une scolarité de niveau primaire au sein de la population avec incapacité. Le désavantage relatif des personnes avec incapacité y est cependant nettement moins prononcé que chez les cohortes plus âgées.

Nous avons vu également que les personnes avec incapacité sont surreprésentées chez les personnes à faible revenu. Le fait d'avoir une incapacité influe sur le revenu des hommes et des femmes de façon comparable. L'analyse selon l'âge révèle cependant que le désavantage des personnes avec incapacité s'amplifie après 35 ans. La situation désavantageuse des personnes avec incapacité quant au revenu se comprend si l'on considère qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses à bénéficier de revenus de travail comme principale source de revenu. Elles sont par contre trois fois plus nombreuses à compter surtout sur des transferts gouvernementaux, notamment les prestations de l'aide sociale, de la CSST et de la Régie des rentes.

Allant dans le même sens que l'analyse de la principale source de revenu, l'examen des données sur la population active a démontré que la participation au marché du travail des personnes avec incapacité est bien en deçà de celle des autres personnes. Le taux d'activité et le taux d'emploi des personnes avec incapacité sont en effet nettement plus faibles que ceux des autres personnes. Leur désavantage relatif quant au taux d'emploi est semblable chez les deux sexes. On observe toutefois de fortes différences selon l'âge. Alors que les taux d'emploi des jeunes avec ou sans incapacité sont relativement proches, on remarque en effet un écart grandissant entre les deux groupes chez les cohortes plus âgées, ce qui peut être relié à la plus grande prévalence des incapacités modérées ou graves chez les personnes de 35 ans et plus. Nous avons vu en effet que le taux d'emploi diminue fortement avec la gravité de l'incapacité. Il semble en outre varier selon le type d'incapacité, bien que les différences soient plutôt modestes.

L'analyse des données selon la scolarité nous a permis de constater que les taux d'emploi des personnes avec incapacité sont inférieurs à ceux des autres personnes pour tous les niveaux de scolarité. Toutefois, la situation des personnes avec incapacité ayant un diplôme de niveau collégial ou universitaire est nettement plus favorable que celle des personnes moins scolarisées. Cet avantage est un peu plus marqué chez les femmes.

Les données sur le chômage mettent en lumière l'ampleur des difficultés d'intégration des personnes avec incapacité sur le marché du travail. Leur taux de chômage représente ainsi le double de celui des autres personnes tandis que la durée de leurs périodes de chômage est nettement plus longue. Ces deux indicateurs font ressortir les plus grandes difficultés d'intégration

en emploi chez les hommes avec incapacité que chez les femmes dans la même situation. Ils montrent également que les difficultés des personnes avec incapacité s'accroissent fortement avec l'âge.

L'analyse des caractéristiques de l'emploi nous a par ailleurs permis de voir dans quelle mesure les personnes avec incapacité qui occupent un emploi se distinguent des personnes sans incapacité. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, la part du travail à temps partiel dans l'emploi total est moins importante chez les personnes avec incapacité que chez les autres personnes. Ce phénomène est lié à la plus faible part du travail à temps partiel chez les hommes avec incapacité. Chez les femmes, le travail à temps partiel est cependant aussi répandu chez celles qui ont une incapacité que chez les autres femmes. Il est plus fréquent chez les femmes avec incapacité âgées de 55 à 64 ans.

Nous avons vu par ailleurs que le salaire horaire des personnes avec incapacité est globalement un peu plus élevé que celui des autres personnes et que le taux de syndicalisation est le même chez les deux groupes. Malgré ces éléments positifs, qui auraient avantage à être corroborés par l'analyse d'autres enquêtes, nous avons vu que les personnes avec incapacité sont moins nombreuses à bénéficier d'activités de formation reliée à l'emploi que les autres personnes en emploi. Ce désavantage est particulièrement prononcé dans le cas de la formation formelle reliée à l'emploi et de la formation parrainée par l'employeur.

Nous avons vu finalement que les personnes qui déclarent une incapacité sont surreprésentées dans certains secteurs d'activité où l'on retrouve une main-d'œuvre relativement âgée : foresterie, pêche, mines, pétrole et gaz, construction, transport et entreposage, gestion d'entreprise et services administratifs et finalement autres services. La même observation vaut pour certains groupes professionnels : professions du secteur primaire, métiers de la construction, soutien familial et garderie.

Ces résultats d'analyse suggèrent que l'accès et le maintien en emploi constitue un enjeu majeur pour les personnes avec incapacité, surtout chez les personnes vieillissantes. Hormis l'accès à la formation reliée à l'emploi, celles qui réussissent à se maintenir en emploi semblent en effet bénéficier de conditions de travail qui se comparent, au moins sur certains points, à celles des personnes sans incapacité.

Afin de mieux évaluer l'ampleur des difficultés spécifiques d'intégration ou de maintien en emploi des personnes avec incapacité, nous avons eu recours à certaines données tirées de l'EPLA qui portent sur la proportion de personnes ayant dû changer d'emploi, de genre de travail ou qui ont dû modifier la quantité de travail en raison de leur état. Chez les personnes en emploi au moment de l'Enquête, un peu plus de la moitié des personnes avec incapacité ont affirmé s'être retrouvées dans de telles situations par le passé. Les proportions sont nettement plus élevées chez les personnes qui étaient en chômage et chez les personnes inactives au moment de l'enquête. La fréquence de ces situations s'accroissait en outre fortement avec la gravité de l'incapacité.

L'EPLA nous a également permis de mesurer la fréquence des besoins de services ou d'aménagement en milieu de travail chez les personnes avec incapacité. Chez les personnes en emploi ayant une incapacité, un peu plus de la moitié ont affirmé avoir de tels besoins au moment de l'enquête. Parmi ces dernières, sept personnes sur dix ont affirmé que leurs besoins étaient

tous comblés dans leur emploi actuel tandis que trois personnes sur dix avaient au moins un besoin non comblé. Chez les personnes inactives avec incapacité plus des deux tiers ont par ailleurs affirmé qu'elles auraient besoin de services ou d'aménagement adapté si elles retournaient au travail.

ANNEXE 1. L'ENQUÊTE QUÉBÉCOISE SUR LES LIMITATIONS D'ACTIVITÉS (EQLA)

Cette enquête transversale a été réalisée en 1998 grâce à la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et de l'institut de la statistique du Québec (ISQ). Elle a été conçue de façon à ce que les données soient comparables avec celles de *l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités* (ESLA), réalisée en 1986 et en 1991 par Statistique Canada. À cette fin, elle a repris en grande partie la méthodologie et les instruments de collecte de l'ESLA de 1991. Une nouvelle version de l'EQLA est prévue pour 2008.

Pour la collecte de données, L'EQLA a été rattachée à *l'Enquête sociale et de santé*, réalisée en 1998 auprès de la population québécoise de tous âges vivant en ménage privé. Le rattachement de l'EQLA à cette enquête a permis de comparer les personnes ayant une incapacité au reste de la population québécoise. Il a également permis d'estimer la prévalence de l'incapacité pour chacune des régions sociosanitaires du Québec.

Le processus de cueillette de l'EQLA comprenait deux volets. Le premier avait pour but de faire la sélection des personnes avec limitations d'activités. Le deuxième visait à recueillir des informations sur ces limitations, sur les aides visant à les surmonter, sur la scolarité et la poursuite des études ainsi que sur la participation au marché du travail. Il reposait sur deux questionnaires : un pour les enfants de 14 ans ou moins et un autre pour les personnes de 15 ans ou plus. Seul ce dernier sera présenté ici.

Les questions sur l'incapacité

Le questionnaire de sélection de l'EQLA porte sur les difficultés éprouvées dans la vie quotidienne. Il est précisé aux répondants que ces difficultés doivent durer au moins six mois. De plus, une personne n'est pas considérée comme ayant une incapacité si l'utilisation d'une aide technique lui permet de surmonter sa déficience⁶¹.

Les questions visent à identifier un ensemble assez large de difficultés : difficultés à entendre, à voir, à parler, à se déplacer, à accomplir certaines activités demandant de la souplesse ou de l'agilité. D'autres questions portent sur des problèmes psychologiques ou mentaux : problèmes de mémoire ou difficulté à apprendre, troubles de perception, difficulté d'attention ou hyperactivité et déficience intellectuelle. On demande ensuite si un problème de santé physique ou mental d'une durée de six mois ou plus limite la quantité ou le genre d'activités pouvant être fait dans différents contextes : à la maison, à l'école, au travail, dans d'autres activités.

Le questionnaire de suivi auprès des adultes comprend des questions supplémentaires sur les limitations : âge auquel la personne a éprouvé des difficultés pour la première fois, état principal ou

⁶¹ Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*. Les publications du Québec, Québec, 2001, p. 74.

problème de santé à l'origine de la difficulté, types d'aides ou services utilisés ou dont la personne aurait besoin et recours à des personnes pour accomplir des activités quotidiennes. Des questions sont également posées sur les difficultés rencontrées à cause de l'état ou du problème de santé lors de la scolarisation.

Les questions sur la formation, la participation au marché du travail et le revenu

L'EQLA a permis de recueillir des données sur la scolarisation déjà acquise et sur les activités de formation au moment de l'enquête. Les questions sur la scolarisation visaient notamment à savoir si l'état de santé a eu une influence sur le parcours scolaire et sur la durée des études. Les questions sur la participation à des activités de formation portaient ainsi sur le besoin et la disponibilité d'installations adaptées, d'aménagements spéciaux ou de services pour personnes avec incapacité.

L'enquête a par ailleurs cherché à mesurer l'activité, l'emploi et le chômage des personnes avec incapacité afin de les comparer avec la population globale. Les personnes en emploi se sont vu poser un ensemble relativement limité de questions sur les caractéristiques de leur emploi : nombre d'heures travaillées, type de rémunération, durée de l'emploi, genre de travail (profession), genre d'entreprise (secteur d'activité), travail saisonnier ou non, deuxième emploi ou non⁶².

L'EQLA comprenait toutefois plusieurs questions sur le lien entre l'état ou problème de santé et l'emploi. Ces questions portent notamment sur le fait d'être limité ou non dans le genre ou la quantité de travail pouvant être faits dans l'emploi actuel, sur les difficultés prévues pour obtenir de l'avancement dans l'emploi actuel ou pour changer d'emploi, sur l'existence de besoins et sur la disponibilité d'installations, d'aménagements spéciaux, d'aides ou de dispositions pour travailler, sur l'existence d'un programme spécial pour augmenter l'embauche de personnes handicapées, et sur la perception d'un désavantage face au travail. Des questions semblables étaient posées aux personnes inactives relativement à des emplois éventuels.

Les données sur le revenu provenaient de l'Enquête sociale et de santé de 1998. Elles portaient sur le revenu total du ménage et sur le revenu individuel pour l'année 1997. L'EQLA demandait en outre aux personnes avec limitations si elles ont encouru des dépenses ou reçu des prestations à cause de leur état ou de leur problème de santé. On leur demandait également si elles avaient demandé un crédit d'impôt pour personne handicapée.

⁶² La majorité de ces questions ont été posées dans le cadre de l'Enquête sociale et de santé.

ANNEXE 2 : TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE ET L'ÂGE, PAR TRANCHE DE DIX ANS

Les tableaux suivants permettent de comparer les taux d'emploi des personnes avec incapacité selon l'âge par tranche de dix ans. On peut constater au tableau 52 que les taux d'emploi des personnes avec incapacité se rapprochent le plus de ceux des personnes sans incapacité chez les 16-24 ans et les 25-34 ans. Dans les deux cas, les taux chez les personnes avec incapacité représentent les neuf dixièmes de ceux des personnes sans incapacité.

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-24 ans	55,0	59,0	58,6	0,9
25-34 ans	75,1	84,6	83,3	0,9
35-44 ans	67,7	86,4	83,1	0,8
45-54 ans	59,5	83,4	77,0	0,7
55-64 ans	29,4	51,2	43,6	0,6
Total	54,1	75,2	70,9	0,7

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-24 ans	42,4	59,9	58,8	0,7
25-34 ans	77,7	87,8	86,4	0,9
35-44 ans	68,2	89,4	86,0	0,8
45-54 ans	62,9	89,2	82,4	0,7
55-64 ans	36,8	61,4	52,9	0,6
Total	57,2	79,3	75,1	0,7

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ensemble	Ratio avec/sans
16-24 ans	62,8	57,9	58,5	1,1
25-34 ans	72,4	81,2	80,0	0,9
35-44 ans	67,3	83,3	80,3	0,8
45-54 ans	56,3	77,6	71,8	0,7
55-64 ans	22,5	41,5	34,7	0,5
Total	51,3	70,9	66,7	0,7

À partir de 35 ans, l'écart entre les deux groupes s'élargit avec l'âge. Chez les 35-44 ans, le taux d'emploi des personnes avec incapacité représente ainsi les huit dixièmes de celui des autres personnes. Ce ratio diminue ensuite aux sept dixièmes chez les 45-54 ans et aux six dixièmes chez les 55-64 ans.

Des différences semblables se retrouvent chez les hommes et les femmes avec ou sans incapacité pour les catégories d'âge intermédiaires (Tableaux 53-54). Chez les personnes les plus jeunes et chez les plus âgées, les femmes se distinguent cependant des hommes. Alors que les jeunes hommes avec incapacité ont un taux d'emploi nettement en dessous de celui des jeunes hommes sans incapacité, on remarque la situation contraire chez les jeunes femmes. Le taux d'emploi de celles qui ont une incapacité est en effet plus élevé que celui des femmes sans incapacité. Parmi les 55 à 64 ans, le taux d'emploi des hommes avec incapacité est par ailleurs plus proche de celui des hommes sans incapacité que chez les femmes.